

Ministère de la Santé
et des Services sociaux

**Plan d'organisation
administrative
du ministère de la Santé
et des Services sociaux**

Revue

Ministère de la Santé
et des Services sociaux

**Plan d'organisation
administrative
du ministère de la Santé
et des Services sociaux**

Ministère de la Santé
et des Services sociaux



Édition produite par :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document peut être consulté à la section **documentation** du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux dont l'adresse est : www.msss.gouv.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2000
Bibliothèque nationale du Canada, 2000
ISBN 2-550-36399-X

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du sous-ministre	5
Le ministère de la Santé et des Services sociaux	6
Les organismes relevant de la ministre	8
La Direction supérieure du Ministère	11
La Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles	15
La Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation	21
La Direction générale de la santé publique	27
La Direction générale des services à la population	31
La Direction générale des affaires médicales et universitaires	43
La Direction générale des politiques de main-d'œuvre	49
La Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information	53
Le Secrétariat au loisir et au sport	61

ANNEXE

Un ministère au cœur d'un vaste réseau	66
Qui sont-ils et que font-ils au sein du réseau de la santé et des services sociaux?	68

Plan d'organisation administrative du ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour permettre à la population en général et au personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux d'avoir une connaissance appropriée de l'organisation et faciliter ainsi le repérage des unités responsables des programmes ou activités, nous présentons un document sur le partage des responsabilités et des mandats entre les différentes unités administratives du Ministère.

On y trouve l'organigramme de chacune des directions générales et, pour chacune des unités qui les composent, les responsabilités et mandats qui leur sont dévolus en fonction du nouveau découpage organisationnel.

En complément, nous annexons quelques informations pour mieux situer nos partenaires immédiats que sont les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

L'information contenue dans ce document est fournie dans le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante :

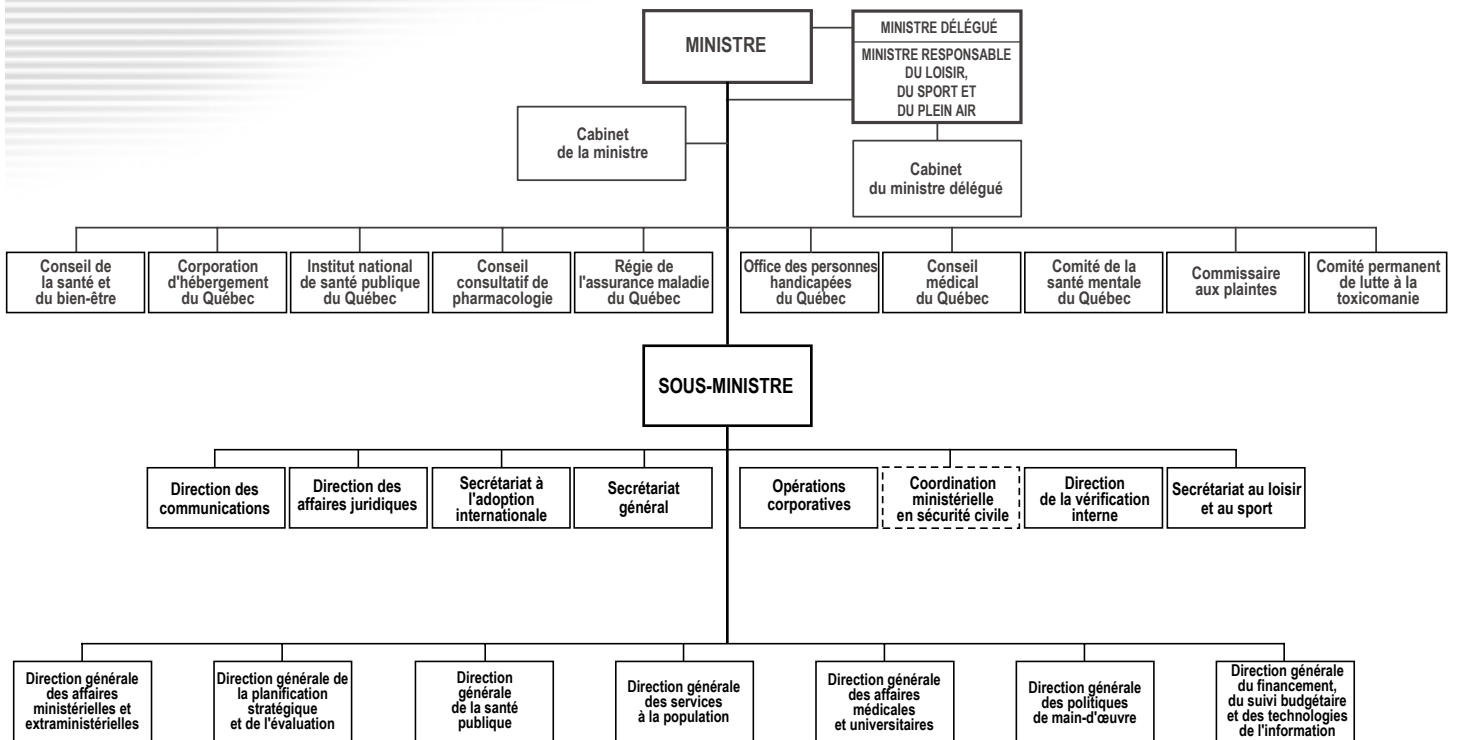
www.msss.gouv.qc.ca

Nous espérons que cette information répondra à vos besoins en ce qui concerne le plan d'organisation du Ministère.

Le sous-ministre,

Pierre Roy

Le ministère de la Santé et des Services sociaux



JUILLET 2000

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Son rôle et sa structure

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est l'ultime responsable des objectifs fixés par le législateur dans les domaines de la santé et des services sociaux.

Son leadership s'exerce à l'échelle nationale et sa mission est définie au regard des fonctions centrales et stratégiques du système. Il est investi du mandat général de régulation du système, de même qu'il est chargé d'en définir et d'en contrôler les principales règles de fonctionnement.

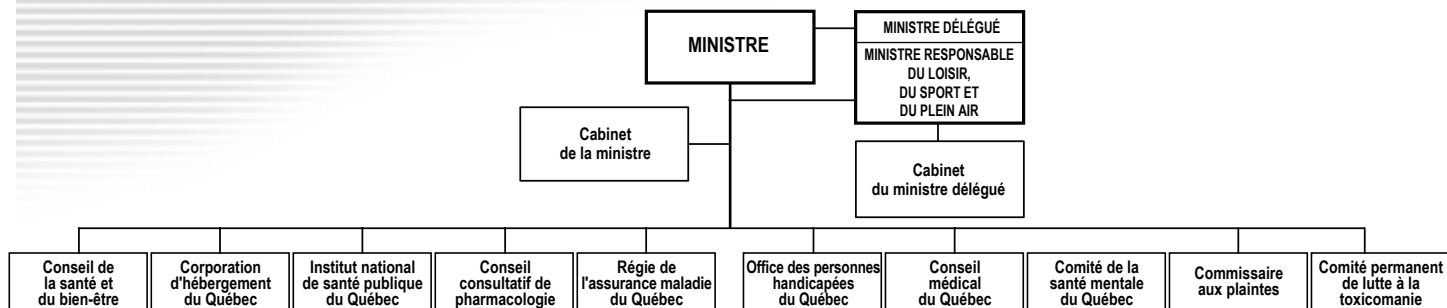
Le Ministère détermine les grandes priorités, les objectifs et les orientations en matière de santé et de services sociaux et veille à leur application. Ainsi, son rôle s'articule principalement autour des questions suivantes :

- les objectifs nationaux de santé et de bien-être ;
- les politiques d'ensemble ;
- la répartition équitable des ressources entre les régions et leur utilisation efficiente.

D'une manière plus précise, le ministère de la Santé et des Services sociaux a pour fonction :

- d'établir les politiques de santé et de services sociaux ;
- de voir à la mise en œuvre, à l'application et à l'évaluation des politiques qu'il établit ;
- d'approuver les priorités régionales ;
- de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières entre les régions ;
- de procéder à la coordination de l'enseignement et de la recherche ;
- d'élaborer les cadres de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- d'établir les politiques et les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre du réseau ;
- d'assurer la coordination interrégionale des services ;
- d'assurer la coordination des programmes de santé publique et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé publique ;
- d'établir les politiques relatives à l'approvisionnement en commun de biens et de services par les établissements.

Les organismes relevant de la ministre



Les organismes relevant de La ministre

Dix organismes relèvent de la ministre de la Santé et des Services sociaux. La plupart exercent un rôle consultatif auprès d'elle et ont un mandat très précis. D'autres, comme l'Office des personnes handicapées du Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec, disposent d'un mandat plus large et de ressources plus importantes. Le Ministère collabore avec l'ensemble de ces organismes dans la réalisation de leurs mandats.

Ces organismes sont :

- le Conseil de la santé et du bien-être ;
- la Corporation d'hébergement du Québec ;
- l'Institut national de santé publique du Québec ;
- le Conseil consultatif de pharmacologie ;
- la Régie de l'assurance maladie du Québec ;
- l'Office des personnes handicapées du Québec ;
- le Conseil médical du Québec ;
- le Comité de la santé mentale du Québec ;
- le Commissaire aux plaintes ;
- le Comité permanent de lutte à la toxicomanie.

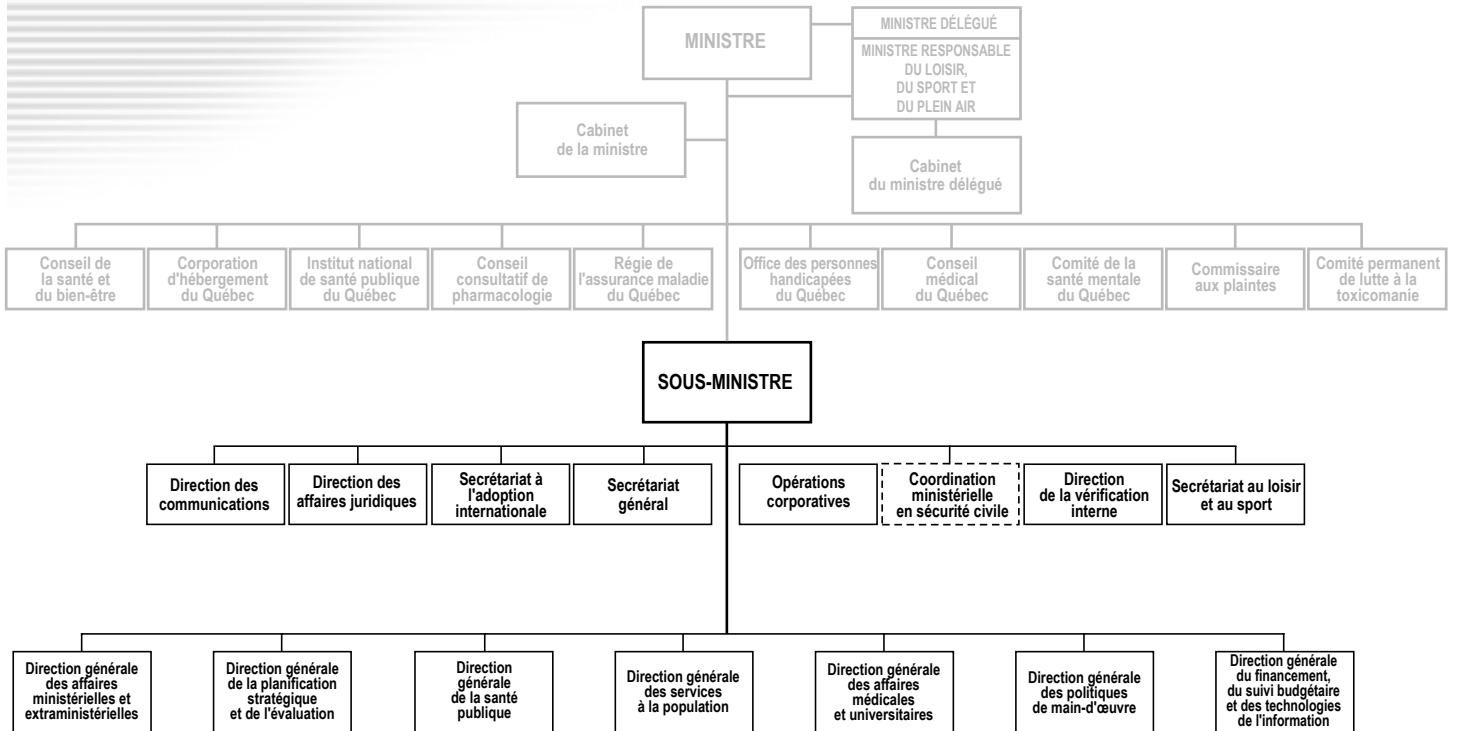


[www.msss.gouv.qc.ca]

La

**DIRECTION
SUPÉRIEURE DU
MINISTÈRE**

La Direction supérieure du Ministère



La Direction supérieure du Ministère

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Sous-ministre	
Direction des communications	Conseiller les autorités du Ministère en matière de planification stratégique des communications et des relations avec le public et avec l'ensemble de l'organisation et appuyer l'action du Ministère et du réseau en matière de ressources documentaires.
Moyens de communication et renseignements aux citoyens	Répondre aux demandes d'information des citoyens et vérifier la perception de ces derniers par des sondages, proposer et réaliser des campagnes d'information et de publicité pour promouvoir la santé publique, gérer la visibilité liée à la commandite des compagnies de tabac, gérer et développer le site Internet du Ministère et assurer les moyens de communication (édition, revue de presse, audiovisuel, expositions, diffusion, etc.).
Service des relations publiques	Assurer la cohérence du discours public, favoriser la cohérence des activités de communication du réseau, réaliser les activités de communication nécessaires à la mise en œuvre des actions de l'ensemble des directions générales, assurer les relations du Ministère avec les médias et informer l'ensemble des employés sur la nature des activités et les priorités du Ministère. Coordonner l'attribution des prix Persillier-Lachapelle.
Service des ressources documentaires	Assurer la gestion de la documentation administrative, scientifique et technique du Ministère. Concevoir, planifier, organiser, coordonner et contrôler les activités relatives à la création, à la classification, à l'utilisation, à la circulation et à la conservation des documents du Ministère et gérer les activités afférentes à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à l'application de la Loi sur les archives.
Direction des affaires juridiques	Fournir le soutien juridique nécessaire à l'élaboration, à l'interprétation et à l'application des lois et des règlements qui concernent le Ministère.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction supérieure du Ministère

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Secrétariat à l'adoption internationale	<p>Coordonner les activités en matière d'adoption internationale au Québec dans l'intérêt supérieur des enfants et le respect des droits fondamentaux de ces derniers.</p> <p>Aider et conseiller les personnes et les familles qui ont le projet d'adopter un enfant domicilié hors Québec et s'assurer de la conformité de leur projet d'adoption avec les lois en vigueur au Québec.</p> <p>Recommander à la ministre de la Santé et des Services sociaux l'agrément d'organismes œuvrant en adoption internationale.</p> <p>Conseiller et soutenir les organismes agréés et assurer une surveillance de leurs activités dans le cadre prescrit par la loi.</p> <p>Veiller à l'application de la législation et au respect des orientations du Québec et des règles éthiques en matière d'adoption internationale.</p> <p>S'assurer du respect de toutes les exigences relatives à chaque adoption d'un enfant domicilié hors Québec.</p> <p>Conseiller les autorités du Ministère en matière d'adoption internationale.</p> <p>Établir avec les autorités compétentes des pays étrangers des relations de travail et des accords en matière d'adoption internationale dans le respect de leur législation et de leur culture.</p>
Secrétariat général	<p>Conseiller le sous-ministre sur les dossiers en cours et sur le fonctionnement du Ministère.</p> <p>Assurer les liens nécessaires entre le cabinet de la ministre et du ministre délégué, le Conseil du trésor, le Conseil exécutif et les directions générales dans la préparation et le cheminement des dossiers et documents officiels du Ministère.</p> <p>Appuyer le comité de direction et fournir le soutien nécessaire dans les rencontres entre les ministres et le sous-ministre.</p>
Opérations corporatives	<p>Conseiller le sous-ministre au regard du déroulement de certaines opérations d'envergure corporative.</p>
Coordination ministérielle en sécurité civile	<p>Définir les orientations appropriées et concevoir des outils pour soutenir les intervenants régionaux et les autres partenaires au regard des quatre volets (maintien des activités du réseau, santé physique, santé publique et intervention psychosociale) de la mission du Ministère contenus dans le modèle d'organisation de la sécurité civile du Québec.</p>
Direction de la vérification interne	<p>Évaluer les mécanismes de contrôle incorporés à tous les systèmes et à toutes les activités du Ministère.</p> <p>Proposer et évaluer les activités de nature à accroître l'efficacité, l'économie et le rendement des pratiques de gestion.</p> <p>Faire des propositions pour mieux atteindre les objectifs.</p>
Secrétariat au loisir et au sport*	

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

* Voir p. 61



[www.msss.gouv.qc.ca]

La

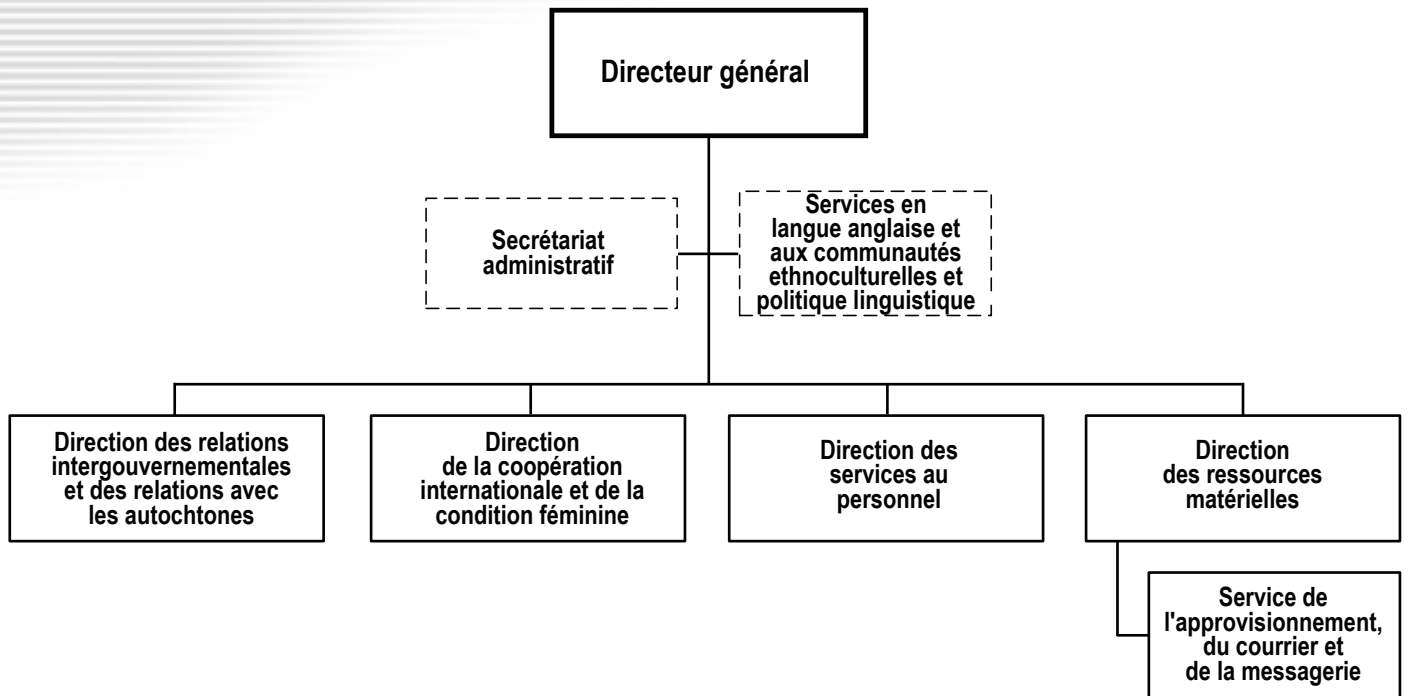
DIRECTION

générale des

affaires ministérielles

et extraministérielles

La Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles



La Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles

Assurer, sur le plan ministériel, la coordination des activités liées au courrier des ministres et du sous-ministre ainsi qu'à la conservation des documents officiels.

Coordonner la participation du Ministère aux activités interprovinciales et fédérales-provinciales.

Proposer les orientations ministérielles de coopération internationale.

Assurer la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de santé et de services sociaux en milieu autochtone.

Assurer la coordination ministérielle et gouvernementale des dossiers liés à la condition féminine.

Préparer, soumettre et justifier auprès du gouvernement fédéral les estimations et les réclamations annuelles des frais partageables dans le cadre des ententes intervenues.

Faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes de langue anglaise et pour les membres des communautés culturelles, en collaboration avec les régies régionales, et coordonner les activités ministérielles liées à la mise en œuvre des programmes d'accès à ces services.

Assurer l'application de la politique linguistique du Ministère tout en assumant la présidence du comité ministériel et la participation au comité interministériel.

Assurer, sur le plan ministériel, le soutien et l'évolution de la gestion des ressources humaines et matérielles du Ministère et des organismes relevant de la ministre.

Secrétariat administratif

Assurer la coordination et le contrôle des activités relatives à l'enregistrement du courrier des ministres et du sous-ministre, le cheminement et la conservation des documents officiels du Ministère ainsi que la mise à jour des listes de diffusion des membres des organismes provinciaux.

Établir et appliquer les procédures internes relatives à certaines activités, telles que les autorisations de voyage, les demandes au Conseil du trésor et au Conseil des ministres et les procédures administratives nécessitant une autorisation ministérielle.

Voir à l'élaboration et au suivi du système budgétaire des unités relevant des ministres, du sous-ministre et de la Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles.

Coordonner la préparation du rapport annuel du Ministère.

Implanter et exploiter un système de suivi des demandes.

Coordonner les opérations de la Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles dans l'intranet.

Représenter la Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles et la Direction supérieure au Comité consultatif des utilisateurs des technologies de l'information du Ministère.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Services en langue anglaise et aux communautés ethnoculturelles et politique linguistique

Conseiller les autorités sur les orientations et les positions ministérielles en matière d'accès aux services en langue anglaise.

Mettre en place les conditions pour favoriser l'accessibilité aux services en langue anglaise dans le cadre des orientations gouvernementales et des priorités ministérielles.

Conseiller les autorités du Ministère sur les orientations et les positions ministérielles en matière d'accès aux services pour les membres des communautés ethnoculturelles.

Prendre en compte leur situation dans l'élaboration des politiques et des orientations du Ministère en matière d'accès aux services.

Faire connaître les orientations gouvernementales en matière d'intégration des communautés ethnoculturelles.

Conseiller les autorités du Ministère sur les orientations et les positions ministérielles en matière de politique linguistique.

Assurer la participation et la contribution du Ministère aux différentes instances interministérielles en matière de politique linguistique.

Direction des relations intergouvernementales et des relations avec les autochtones

Conseiller les autorités du Ministère sur les orientations et les positions ministérielles à adopter relativement à la négociation, à la renégociation ou à la modification d'ententes fédérales-provinciales de partage de programmes ainsi qu'à la participation du Ministère aux activités multilatérales sur la scène canadienne, conformément aux décisions gouvernementales et ministérielles prises à cet effet.

Assumer la coordination ministérielle et interministérielle des dossiers qui concernent les nations autochtones et tenir les registres cris, inuits et naskapis pour les bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que de la Convention du Nord-Est québécois.

Préparer, soumettre et justifier auprès du gouvernement fédéral les estimations et réclamations annuelles des frais partageables dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada, de la Loi sur les jeunes contrevenants, de l'accord sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées, de l'entente relative au traitement et à la réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie ainsi que de l'accord sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux personnes d'expression anglaise.

Direction de la coopération internationale et de la condition féminine

Coopération internationale

Proposer les orientations de coopération internationale en conformité avec la politique gouvernementale concernant les affaires internationales et coordonner les programmes et les activités qui y sont associés dans le Ministère et son réseau.

Gérer le fonds de réserve pour les affaires internationales et établir les mécanismes de liaison et les modes d'intervention appropriés.

Condition féminine

Informar les différentes instances du Ministère et du réseau sur les conditions de vie des femmes en ce qui concerne les services de santé et les services sociaux.

Élaborer les orientations et le plan d'action ministériels en matière de condition féminine, en assurer le suivi et l'évaluation ainsi que la cohérence avec la politique gouvernementale.

Veiller à ce que l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques, des orientations et des stratégies dans le domaine de la santé et du bien-être répondent aux besoins particuliers des femmes.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des affaires ministérielles et extraministérielles

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction des services au personnel

Offrir à l'organisation, aux gestionnaires et aux employés des services de consultation et une expertise en matière de gestion des ressources humaines.

Conseillers à la clientèle

Conseiller et assister les gestionnaires sur toutes les questions relatives à la dotation en personnel ainsi qu'à l'utilisation et au développement des ressources humaines nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

Conseillers en développement de l'organisation

Concevoir des outils et des programmes à l'intention des gestionnaires et du personnel pour améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines, la motivation et la productivité.

Concevoir et réaliser, de concert avec le personnel et les gestionnaires, des activités visant à satisfaire des besoins de développement personnel et professionnel.

Effectuer les études relatives à l'évaluation des résultats des activités de développement.

Conseillers en bien-être

Élaborer, proposer et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des interventions visant à créer un milieu de travail qui favorise le bien-être des individus, notamment par l'établissement de rapports harmonieux et le maintien de la santé physique et psychologique des individus.

Rémunération

Fournir à tout le personnel un service de consultation, de conseil et d'assistance en matière de retraite et d'assurances collectives.

Tenir à jour des données de gestion relatives au contrôle des effectifs.

Réaliser les opérations relatives à la rémunération de l'ensemble des catégories de personnel.

Direction des ressources matérielles

Coordonner l'application des politiques en matière de ressources matérielles, notamment dans le domaine de la gestion des contrats de services, de l'espace, de la téléphonie, des équipements, de l'approvisionnement et du courrier.

Fournir l'espace, préparer les plans d'aménagement et réaliser les travaux requis.

Préparer et tenir à jour la signalisation.

Veiller à la sécurité des lieux.

Fournir des systèmes de télécommunication.

Service de l'approvisionnement, du courrier et de la messagerie

Fournir des biens et services aux unités administratives du Ministère en matière d'ameublement, de reprographie, d'approvisionnement et d'inventaire.

Assurer la gestion des stocks et des inventaires.

Assurer la circulation interne et externe du courrier.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.



[www.msss.gouv.qc.ca]

La

DIRECTION

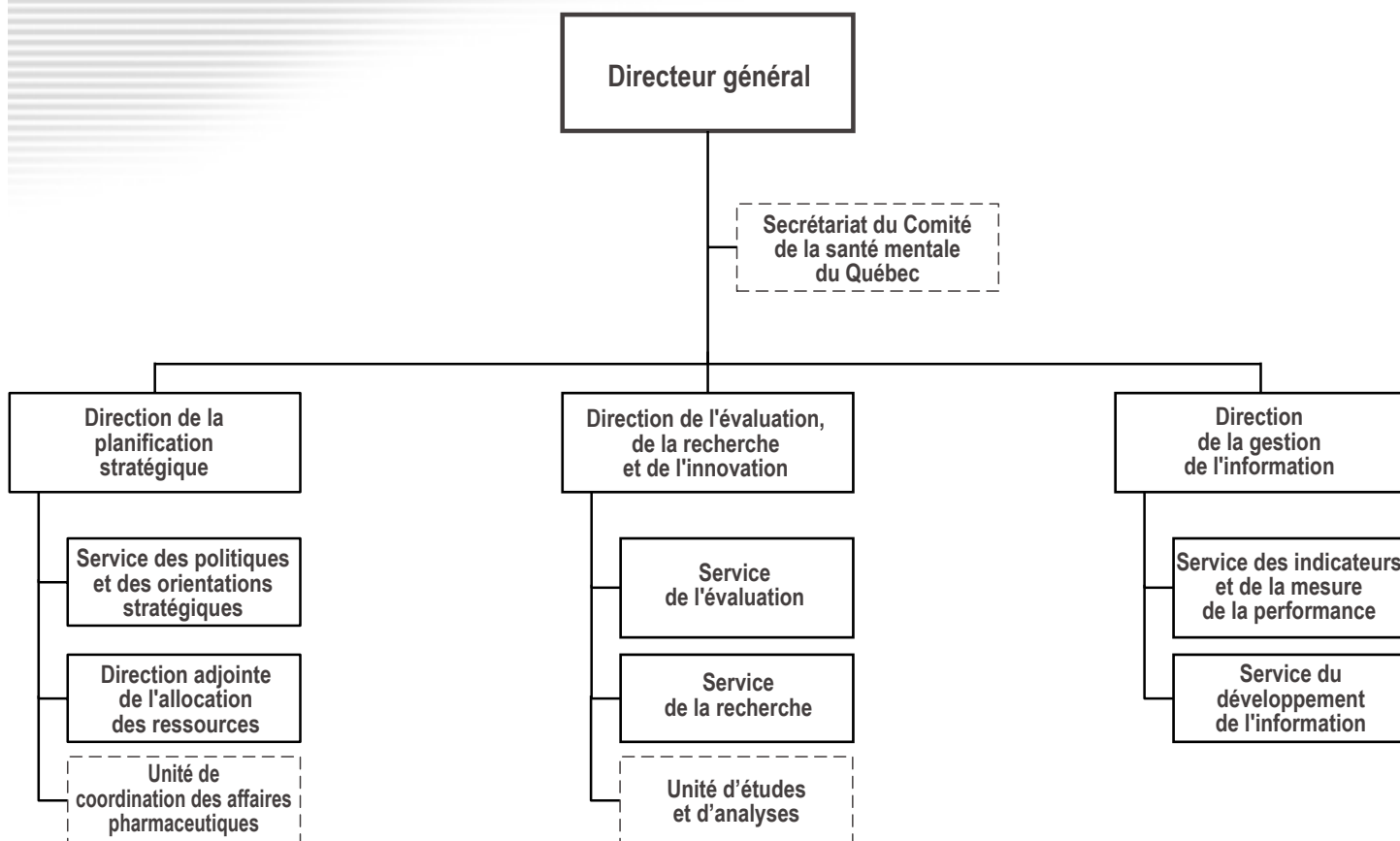
générale de la

planification

stratégique et

de l'évaluation

La Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation



La Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation

Proposer le plan stratégique, les priorités et les orientations devant guider l'action du Ministère et du réseau et, à cette fin, élaborer les politiques concernant les problèmes de santé et de bien-être, les services à la population et l'organisation du réseau de services.

Proposer le cadre ministériel d'allocation des ressources.

Promouvoir la gestion par résultats et mesurer la performance du réseau sociosanitaire.

Évaluer la pertinence, les résultats et l'effet des politiques.

Voir au développement de l'information nécessaire à l'exercice des fonctions ministérielles.

Assurer le développement de la recherche dans les champs d'intervention du Ministère.

Coordonner l'action gouvernementale en matière de médicaments.

Secrétariat du Comité de la santé mentale du Québec

Assurer le secrétariat du Comité de la santé mentale du Québec et soutenir les membres dans l'accomplissement de leur mandat.

Direction de la planification stratégique

Élaborer les politiques relatives tant aux problèmes prioritaires de santé et de bien-être qu'à l'organisation des services à la population en plus de coordonner la mise à jour de la Politique de la santé et du bien-être.

Concevoir les orientations et le cadre de gestion stratégique du Ministère ; à cette fin, élaborer le plan stratégique et le plan d'action annuel du Ministère.

Proposer le cadre ministériel d'allocation des ressources, c'est-à-dire les objectifs, les processus et les méthodes de répartition, en tenant compte notamment de la performance des différentes composantes du réseau.

Coordonner les actions gouvernementales de gestion, d'utilisation et d'évaluation des médicaments.

Service des politiques et des orientations stratégiques

Concevoir les politiques et les orientations ministérielles pour répondre aux besoins prioritaires de la population et des différentes catégories d'usagers.

Élaborer le cadre d'action stratégique du Ministère et son plan stratégique en tenant compte des différents éléments de contexte susceptibles d'influer sur l'offre et la demande de services et prévoir les liens nécessaires avec les politiques gouvernementales quant aux activités de veille stratégiques.

Coordonner la Politique de la santé et du bien-être et procéder à sa révision après avoir évalué les résultats et dégagé les perspectives les plus pertinentes.

Direction adjointe de l'allocation des ressources

Déterminer le cadre financier des politiques et des programmes.

Élaborer la stratégie d'allocation des ressources nationales et interrégionales.

Implanter l'approche de gestion par résultats.

Instaurer le mode de financement selon la performance du système.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Unité de coordination des affaires pharmaceutiques	<p>Assurer le suivi et l'évaluation du régime d'assurance médicaments. Élaborer les stratégies d'action entourant la question du médicament. Assurer les liens avec les acteurs des secteurs public, parapublic et privé.</p>
Direction de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation	<p>Évaluer la pertinence, les résultats et l'effet des politiques. Mettre à profit les résultats des expériences novatrices. Réaliser les études et analyses nécessaires pour appuyer l'élaboration des politiques, selon les tendances sociales et démographiques relatives à ces politiques, et pour appuyer le développement de l'innovation. Collaborer, avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à l'orientation de la recherche et en assurer la coordination dans les champs d'intervention du Ministère. Mener à terme l'ensemble des travaux nécessaires à la désignation et à l'évaluation des établissements universitaires dans le domaine de la santé et des services sociaux.</p>
Service de l'évaluation	<p>Évaluer la pertinence, les résultats et l'effet des politiques, des programmes et des services. Soutenir l'élaboration des politiques par des études évaluatives. Favoriser la mise à profit et le transfert des connaissances par l'intégration des résultats des études évaluatives et des recherches subventionnées (Fondation canadienne de recherche pour les services et soins de santé, Fonds d'adaptation des services de santé).</p>
Service de la recherche	<p>Mener à terme l'ensemble des travaux nécessaires à la désignation et à l'évaluation des établissements universitaires dans le domaine de la santé et des services sociaux. Orienter et coordonner la recherche en collaboration avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi qu'avec les organismes subventionnaires. Gérer le programme interne de subventions et les programmes conjoints avec les organismes subventionnaires. Mettre à profit l'expertise existante, particulièrement dans l'ensemble des centres et instituts, aux fins du transfert de connaissances et du développement de l'innovation.</p>
Unité d'études et d'analyses	<p>Effectuer ou coordonner les études sociosanitaires nécessaires pour appuyer l'élaboration des politiques et pour suivre l'évolution des connaissances scientifiques et des tendances sociodémographiques. Produire, dans une optique d'aide aux décisions stratégiques du Ministère, des études sur les modes d'organisation et les autres aspects majeurs du système sociosanitaire québécois. Mettre à profit l'expertise existante aux fins du transfert de connaissances et du développement de l'innovation.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale de la planification stratégique et de l'évaluation

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction de la gestion de l'information	<p>Voir au développement de l'information nécessaire à l'exercice des fonctions ministérielles et au fonctionnement du réseau ainsi que s'assurer que les systèmes d'information y contribuent efficacement.</p> <p>Promouvoir la gestion par résultats et, à cette fin, assurer la mesure et l'analyse de la performance du réseau sociosanitaire en plus de produire les statistiques et de concevoir les indicateurs nécessaires aux ententes de gestion et à la reddition des comptes.</p>
Service des indicateurs et de la mesure de la performance	<p>Assurer le suivi du réseau sociosanitaire.</p> <p>Mesurer la performance du système sociosanitaire.</p> <p>Concevoir les indicateurs nécessaires à la gestion par résultats et à la reddition des comptes en plus de produire et de diffuser les statistiques.</p> <p>Produire des analyses et des outils d'aide à la prise de décision stratégique.</p>
Service du développement de l'information	<p>Mettre à profit les possibilités offertes par les technologies de l'information.</p> <p>S'assurer de l'utilité des systèmes d'information au regard de l'exercice des fonctions ministérielles et du fonctionnement du réseau.</p> <p>Mettre en place les mécanismes favorisant l'échange d'information entre les partenaires.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.



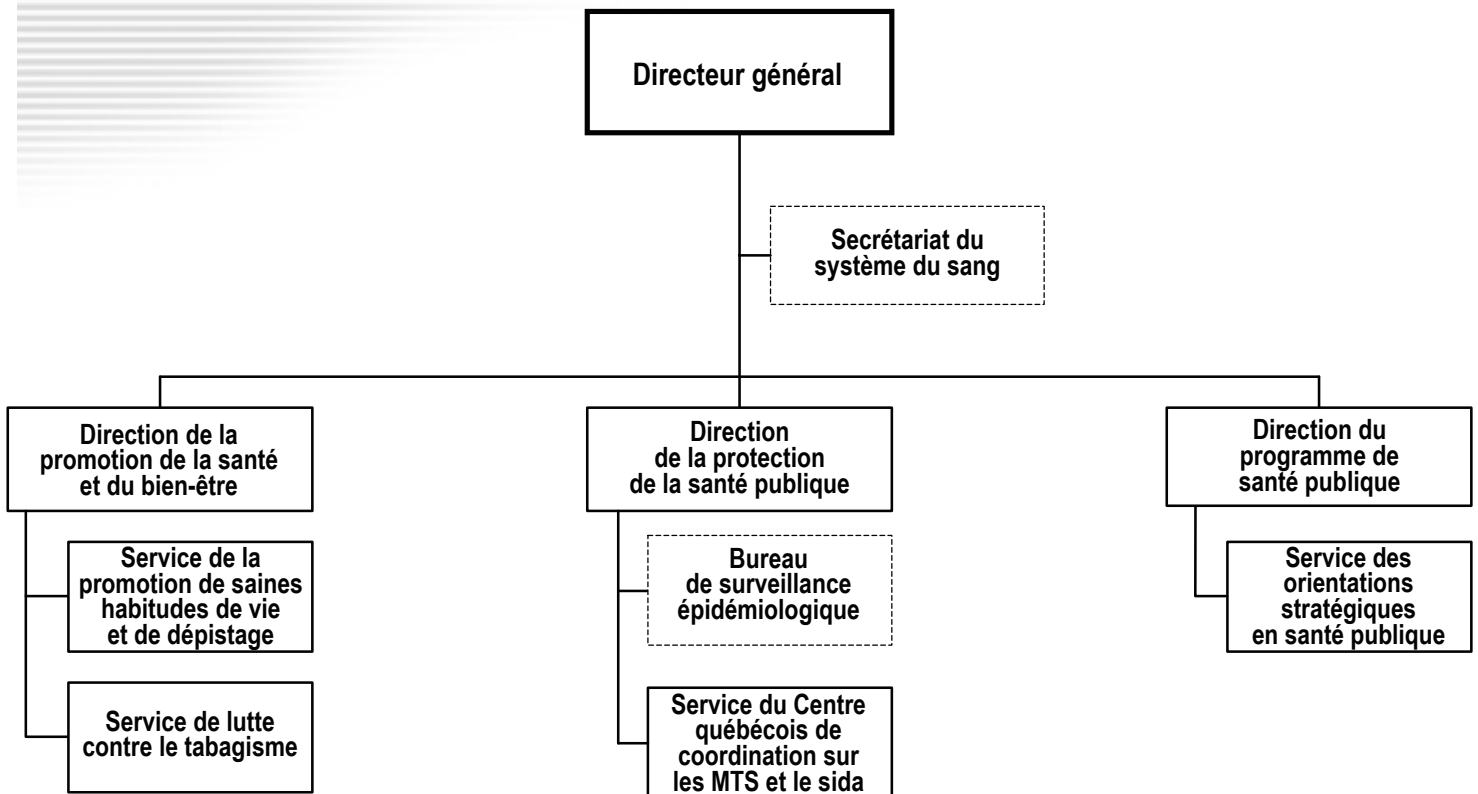
[www.msss.gouv.qc.ca]

La

DIRECTION

générale de la
santé publique

La Direction générale de la santé publique



La Direction générale de la santé publique

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale de la santé publique	<p>Assurer l'élaboration et l'actualisation des orientations du Ministère en matière de santé publique en vue de l'amélioration, de la protection et de la promotion de la santé et du bien-être de la population. Prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé publique.</p> <p>Assurer la conception, la coordination et l'évaluation des priorités et du programme de santé publique en concertation avec les partenaires du Ministère.</p> <p>Assurer l'orientation et l'organisation du système du sang.</p>
Secrétariat du système du sang	<p>Coordonner l'implantation et assurer le suivi du système du sang, incluant le volet de l'hémovigilance, sur l'ensemble du territoire québécois et voir au financement de ce système.</p>
Direction de la promotion de la santé et du bien-être	<p>Concevoir les orientations et les stratégies en matière de promotion de la santé et du bien-être destinées à l'ensemble de la population relativement à la réduction des inégalités sur le plan de la santé et du bien-être, aux politiques publiques de santé ainsi qu'au développement des communautés en santé et des milieux de vie sains et sécuritaires ; soutenir la mise en œuvre des actions qui en découlent.</p> <p>Concevoir les orientations et les stratégies éducatives relatives à la santé, à la promotion de saines habitudes de vie et au dépistage des cancers ; promouvoir les actions qui en découlent et en soutenir la mise en œuvre.</p> <p>Assurer la mise en œuvre de la Loi sur le tabac et du Programme québécois de lutte contre le tabagisme.</p>
Service de la promotion de saines habitudes de vie et du dépistage	<p>Concevoir les stratégies éducatives relatives à la santé et à la promotion de saines habitudes de vie auprès de la population et les stratégies ministérielles concernant le dépistage des cancers et des maladies génétiques ; promouvoir les actions qui en découlent et soutenir leur mise en œuvre.</p>
Service de lutte contre le tabagisme	<p>Gérer les deux volets du Programme québécois de lutte contre le tabagisme (activités liées à la santé publique et administration de la Loi sur le tabac) en assurant l'intégration harmonieuse et la synergie de ces deux champs d'intervention.</p> <p>Voir à la mise en place de l'infrastructure organisationnelle nécessaire à l'implantation et à l'administration de la Loi sur le tabac ; administrer la Loi sur le tabac, concevoir les programmes de prévention du tabagisme et les programmes pour cesser de fumer, et soutenir la mise en œuvre des actions qui en découlent.</p>
Direction de la protection de la santé publique	<p>Concevoir et promouvoir les orientations et les stratégies ministérielles dans le domaine de la protection de la santé publique, notamment en matière de santé environnementale, de santé au travail et de maladies infectieuses — incluant le contrôle des MTS et du sida ainsi que l'organisation des services spécialement destinés aux personnes atteintes de ces maladies.</p> <p>Voir à la mise en place et à la coordination des activités relatives au contrôle et à la surveillance des facteurs de risque et de protection liés à la santé publique, notamment dans les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population, en collaboration avec les directions régionales de santé publique et les autres partenaires du Ministère.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale de la santé publique

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Bureau de surveillance épidémiologique	Fournir les données de surveillance épidémiologique pertinentes permettant d'agir lorsque la santé publique est menacée, de suivre l'état de santé et de bien-être de la population, et de connaître l'influence des programmes et des mesures de contrôle en matière de protection de la santé publique, notamment en ce qui a trait aux maladies infectieuses et aux problèmes de santé liés aux agents agresseurs environnementaux ou en milieu de travail.
Service du Centre québécois de coordination sur les MTS et le sida	Concevoir, promouvoir et mettre à jour les orientations et les stratégies relatives au contrôle des MTS et du sida et s'assurer de la mise en œuvre des activités qui en découlent. Assurer la coordination du programme d'intervention auprès des personnes infectées par l'hépatite C.
Direction du programme de santé publique	Concevoir et promouvoir les orientations et les priorités du programme de santé publique ; soutenir la mise en œuvre et assurer l'évaluation des activités qui en découlent. Voir à la révision des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant au champ de la santé publique. Assurer la concertation et coordonner l'action avec les partenaires provinciaux, fédéraux et internationaux de santé publique en vue de garantir l'harmonisation et la cohérence des activités de prévention, de promotion et de protection en faveur de la santé et du bien-être de la population et de faciliter l'accès à l'information sur la santé et ses déterminants. Organiser et soutenir les actions de la direction générale en matière de communication et de marketing social, d'effectifs médicaux et dentaires œuvrant en santé publique et de financement des activités.
Service des orientations stratégiques en santé publique	Suivre l'évolution des déterminants de la santé et du bien-être de la population, cerner les enjeux et dégager les perspectives d'action pour la santé publique. Proposer les actions à entreprendre et contribuer à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de la santé et du bien-être. Concevoir et promouvoir les orientations en santé publique. Concevoir et promouvoir les priorités nationales et le programme de santé publique ; soutenir leur mise en œuvre et voir à leur intégration dans les politiques, programmes et plans d'action ministériels ou gouvernementaux, notamment dans les ententes de gestion avec les régies régionales. Évaluer le programme et les priorités nationales de santé publique. Concevoir des indicateurs et compiler les données pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme de santé publique et les résultats des investissements en prévention, en promotion et en protection de la santé et du bien-être. Contribuer à l'intégration du programme et des priorités nationales dans les mécanismes de reddition des comptes du Ministère et des établissements du réseau sociosanitaire. Préciser les besoins de la direction générale en matière de surveillance de la santé de la population et de ses déterminants, d'enquêtes de santé et d'évolution des systèmes d'information ; voir à ce que les organismes responsables les incluent dans leur plan d'action. Assurer la gestion et la coordination du programme régional de subventions en santé publique et du programme de financement des enquêtes de santé.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

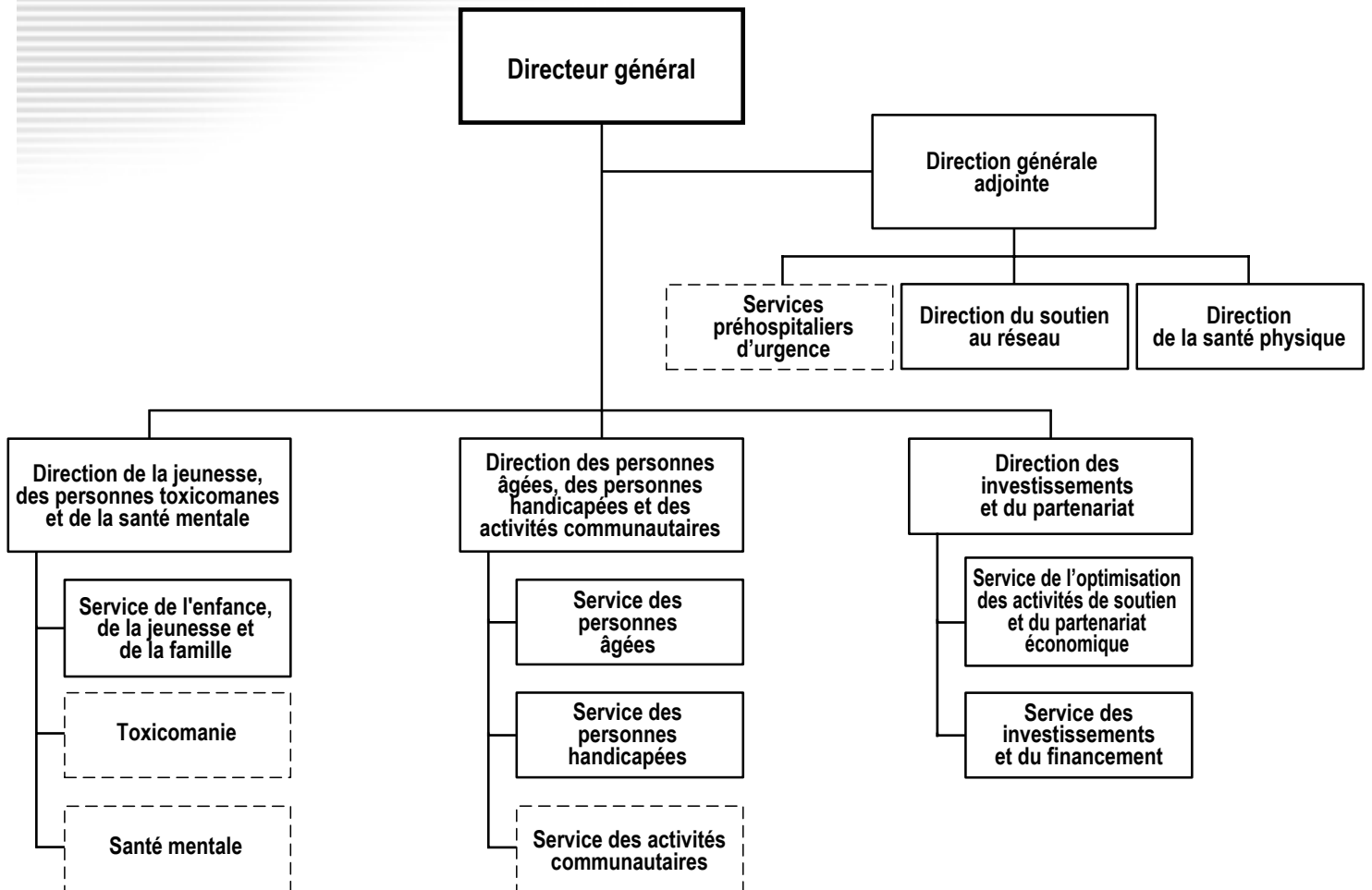


[www.msss.gouv.qc.ca]

La

DIRECTION
générale des
services à la
POPULATION

La Direction générale des services à la population



La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale des services à la population

Assurer l'application, par les régies régionales et le réseau de services, des orientations ministérielles en matière de services à la population et prévoir à cette fin les stratégies d'implantation les plus appropriées.

Établir et développer, avec les partenaires du secteur, les liens de collaboration et de concertation nécessaires à la connaissance des problèmes et, de façon générale, développer l'expertise dans les champs de la santé physique, de la santé mentale, de l'adaptation sociale (enfance, jeunesse, famille et personnes toxicomanes), de l'intégration sociale (personnes âgées et personnes handicapées) et des ressources et activités communautaires; agir comme interlocuteur privilégié auprès des groupes représentatifs qui font connaître les besoins et les attentes des usagers quant à l'organisation des services dans ces champs d'activité.

Sur la base des orientations ministérielles, établir les plans d'action appropriés en ce qui concerne l'adaptation des services, les ressources nécessaires à leur réalisation, les interventions prioritaires et les changements souhaités sur le plan des pratiques et des approches pour améliorer l'accès aux services et la qualité de ces services.

Coordonner la collecte, le traitement et l'exploitation de l'information utile pour mesurer les services fournis à la population ainsi que le degré d'atteinte des objectifs ministériels d'accessibilité et de qualité à l'égard de ces services et, de façon générale, assurer le suivi des ententes et des engagements des partenaires (régies, établissements, organismes communautaires) à l'égard de ces services, conformément aux mécanismes de reddition des comptes.

Coordonner, à titre d'interlocuteur principal, les liaisons formelles avec les régies régionales et, à ce titre, fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité de concertation du Ministère et des régies et assurer la liaison avec la Table des directeurs et directrices d'organisation des services (des régies régionales).

Contribuer à la résolution des problèmes et des situations pouvant ponctuellement compromettre le bon fonctionnement et la qualité des services à la population ainsi que l'accès à ces services.

Assumer la préparation et le suivi de la correspondance et des communications en réponse aux demandes des usagers, des prestataires de services, des organismes et des associations sur toute matière liée aux services à la population.

Élaborer les orientations ministérielles en matière de services dans certains secteurs plus particuliers tels que les services préhospitaliers d'urgence, les services offerts par les organismes communautaires, y compris l'économie sociale, ainsi que les ressources résidentielles liées aux services publics; agir comme interlocuteur ministériel auprès des groupes représentatifs de ces secteurs et en suivre l'évolution.

Maintenir et développer les liens de collaboration et de concertation nécessaires avec les instances multisectorielles gouvernementales et non gouvernementales intéressées et soutenir les instances politiques dans le processus législatif et parlementaire.

Coordonner la préparation du cadre normatif et du cadre de gestion des investissements du secteur sociosanitaire.

Veiller à la planification des investissements.

Favoriser le développement des entreprises québécoises dans le domaine sociosanitaire.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale adjointe

Assurer l'application des orientations ministérielles en santé physique et prévoir à cette fin les stratégies d'implantation les plus appropriées.

Assurer l'élaboration et l'implantation des orientations ministérielles sur les services préhospitaliers d'urgence et en suivre l'évolution.

Développer l'expertise relative à la santé physique et aux services préhospitaliers d'urgence, établir des liens de collaboration et de concertation efficaces avec les partenaires de ces secteurs et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès de ceux-ci.

Élaborer les plans d'action visant à améliorer l'accès aux services et la qualité de ces services, particulièrement en ce qui concerne l'adaptation des services, le déploiement des ressources, les interventions prioritaires et les changements nécessaires en matière de pratiques et d'approches.

Contribuer à la résolution des problèmes ponctuels pouvant affecter le bon fonctionnement et la qualité des services en santé physique et des services préhospitaliers d'urgence ainsi que l'accès à ces services.

Établir et maintenir, avec les régies régionales, les liaisons nécessaires au suivi du réseau, notamment en matière d'amélioration des services à la population et de résolution des problèmes pouvant affecter ces services.

Coordonner la collecte et l'exploitation de l'information nécessaire au suivi des services à la population dans tous les champs d'intervention et, de manière plus particulière, rassembler l'information nécessaire au suivi des ententes de gestion et à la reddition des comptes.

Donner suite aux requêtes d'adaptation des structures de services et de modification des chartes des établissements en plus d'assurer l'émission et la mise à jour des permis.

Services préhospitaliers d'urgence

Soutenir la démarche de révision du système préhospitalier d'urgence ; effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du mandat du groupe de travail constitué à cette fin ainsi que veiller à l'application des orientations proposées par le groupe de travail et en faciliter l'implantation.

Contribuer au règlement des situations ponctuelles pouvant compromettre le bon fonctionnement des services préhospitaliers d'urgence et assumer diverses tâches de liaison et de soutien en collaboration avec les régies régionales et les instances intéressées.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des prestataires de services et des organismes relativement aux services préhospitaliers d'urgence.

Direction du soutien au réseau

Maintenir, avec les régies régionales, les liens nécessaires au suivi général et au bon fonctionnement du réseau dans chacune des régions.

Coordonner la collecte et la production de l'information pertinente touchant notamment la disponibilité et la qualité des services ainsi que l'accès à ces services, en collaboration avec les régies régionales et les autres directions générales du Ministère.

Veiller à l'application des engagements pris dans les ententes de gestion et coordonner le processus de reddition des comptes qui en découle.

Assumer la coordination des interventions ministérielles dans les régions nordiques et assurer la cohésion de ces interventions.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction de la santé physique

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant affecter ponctuellement les services à la population.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des usagers des services.

Donner suite aux demandes de modification des chartes des établissements et des structures de services.

Soutenir les processus électoraux dans les régions régionales et le réseau d'établissements.

Gérer le processus d'émission et de mise à jour des permis.

Soutenir la préparation, la réalisation et le suivi des tournées ministérielles dans les régions.

Veiller à l'application, par les régions régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels en *matière de services de santé physique à la population*.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services et la qualité de ces services.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques en santé physique, qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts ainsi que l'accessibilité à ces services.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation *des services de santé physique*.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services de santé fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels *en santé physique*.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles intéressées en ce qui a trait à l'organisation des services *en santé physique*.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction de la jeunesse, des personnes toxicomanes et de la santé mentale

Veiller à l'application, par les régies régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels relatifs aux services offerts *aux jeunes et aux personnes toxicomanes ainsi qu'aux services offerts en santé mentale*.

Contribuer à la résolution des problèmes et des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services et la qualité de ces services.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts ainsi que l'accessibilité à ces services.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré d'atteinte des objectifs ministériels en ce qui concerne *la jeunesse, les personnes toxicomanes et la santé mentale*.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

Assurer le suivi de la correspondance et des communications émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services offerts *aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux personnes toxicomanes et à celles qui souffrent d'une maladie mentale*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui s'occupent de *la jeunesse, des personnes toxicomanes et de celles qui éprouvent un problème de santé mentale*.

Service de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

Veiller à l'application, par les régies régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels relatifs aux services à *l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, prévoir les stratégies d'implantation les plus appropriées et en suivre l'évolution.

Contribuer à la résolution des problèmes et des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services destinés aux usagers et la qualité de ces services.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'organisation et la qualité des services ainsi que l'accessibilité à ces services.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels en ce qui concerne les *services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

Assurer le suivi de la correspondance et des requêtes émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des *services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui s'occupent de *l'enfance, de la jeunesse ou de la famille*.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Toxicomanie

Veiller à l'application, par les régions régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels relatifs aux services *en toxicomanie*, prévoir les stratégies d'implantation et en suivre l'évolution.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services offerts *aux toxicomanes* et la qualité de ces services.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'organisation et la qualité des services ainsi que l'accessibilité à ces services.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels *en toxicomanie*.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

Assurer le suivi de la correspondance et des requêtes émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services *en toxicomanie*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui s'occupent *de la toxicomanie*.

Santé mentale

Veiller à l'application, par les régions régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels relatifs aux services *en santé mentale*, prévoir les stratégies d'implantation les plus appropriées et en suivre l'évolution.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services fournis *en santé mentale* et la qualité de ces services.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'organisation et la qualité des services ainsi que l'accessibilité à ces services.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels *en santé mentale*.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

Assurer le suivi de la correspondance et des requêtes émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services *en santé mentale*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui s'occupent *de santé mentale*.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des activités communautaires

Veiller à l'application, par les régies régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels relatifs aux services *aux personnes âgées* et *aux personnes handicapées*.

Assurer l'élaboration et l'implantation des orientations relatives aux organismes communautaires, aux ressources résidentielles et à l'économie sociale.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services et la qualité des services destinés *aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux organismes communautaires*.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services ainsi que l'accessibilité à ces services.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels en ce qui concerne les services destinés aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux organismes communautaires.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et le processus de reddition des comptes.

Assurer le suivi de la correspondance et des requêtes émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services destinés *aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux organismes communautaires*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur ministériel auprès des groupes et des organismes qui s'occupent *des personnes âgées, des personnes handicapées et d'activités communautaires*.

Service des personnes âgées

Veiller à l'application, par les régies régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels relatifs aux services *aux personnes âgées*, prévoir les stratégies d'implantation et en suivre la réalisation.

Contribuer à la résolution des problèmes et des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services destinés *aux personnes âgées* et la qualité de ces services.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'organisation et la qualité des services ainsi que l'accessibilité à ces services.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels en ce qui concerne les services *aux personnes âgées*.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

Assurer le suivi de la correspondance et des requêtes émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services *aux personnes âgées*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui s'occupent *des personnes âgées*.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Service des personnes handicapées

Veiller à l'application, par les régions régionales et le réseau de services, des orientations et des projets ministériels en matière de services *aux personnes handicapées*, prévoir les stratégies d'implantation et en suivre la réalisation.

Contribuer à la résolution des problèmes et au redressement des situations pouvant ponctuellement affecter l'accès aux services destinés *aux personnes handicapées* et la qualité de ces services.

Développer l'expertise et mettre à profit l'évolution des connaissances et des pratiques qui seront traduites en plans d'action intégrés visant à améliorer l'organisation et la qualité des services ainsi que l'accessibilité à ces services.

Participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer la qualité des services fournis et le degré de réalisation des objectifs ministériels en ce qui concerne les services *aux personnes handicapées*.

Participer à l'analyse de l'information recueillie pour l'application des ententes de gestion et la reddition des comptes.

Assurer le suivi de la correspondance et des requêtes émanant des prestataires de services, des organismes et des associations relativement à l'organisation des services *aux personnes handicapées*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui s'occupent *des personnes handicapées*.

Service des activités communautaires

Élaborer les orientations ministérielles à l'égard de l'action communautaire et bénévole et des organismes communautaires et en assurer l'application.

Élaborer les orientations ministérielles relatives aux ressources résidentielles (ressources intermédiaires et de type familial, hébergement communautaire, logement social), notamment en matière de règles de fonctionnement, de taux de rétribution ou de financement et de modalités d'accès aux services, et assurer l'application de ces orientations.

Élaborer les orientations ministérielles relatives aux projets d'économie sociale (Programme de l'exonération financière dans le secteur de l'aide domestique, chèque emploi-service, péri-ressources, etc.) et aux projets d'insertion sociale en collaboration avec le ministère de la Solidarité sociale et assurer l'application de ces orientations.

Développer l'expertise relative à l'action communautaire et bénévole, à l'économie sociale et aux ressources résidentielles en plus de participer à la définition d'indicateurs pertinents pour mesurer l'effet de cette action.

Assurer le suivi de la correspondance et des requêtes adressées au Ministère relativement *aux activités communautaires*.

Développer la concertation existante et agir comme interlocuteur privilégié du Ministère auprès des associations et des groupes représentatifs ainsi qu'auprès des instances multisectorielles qui s'occupent *des services à la communauté*, tels que le logement subventionné, entre autres.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction des investissements et du partenariat

Veiller au maintien du cadre normatif et du cadre de gestion des investissements du secteur sociosanitaire, à la planification et à la programmation pluriannuelle et annuelle des investissements ainsi qu'à la gestion financière du programme.

Favoriser le développement des entreprises québécoises spécialisées dans le domaine sociosanitaire, tant sur les plans local, régional et national qu'à l'étranger, et établir des partenariats entre le secteur sociosanitaire et les entreprises privées.

Soutenir la rationalisation des ressources financières allouées au réseau en matière d'approvisionnement, de services administratifs et de soutien.

Service de l'optimisation des activités de soutien et du partenariat économique

Élaborer les orientations, les politiques, les directives et les normes visant à rationaliser les pratiques administratives en vigueur dans le réseau pour ce qui est de l'approvisionnement, des services administratifs et des services de soutien, et assurer le suivi de leur application.

Assurer le suivi de l'application des accords de libéralisation des marchés publics et des politiques gouvernementales en matière d'approvisionnement ainsi que la mise à jour du règlement sur les contrats d'approvisionnement du réseau sociosanitaire.

Promouvoir le regroupement des achats aux niveaux régional, suprarégional et provincial lorsqu'il est indiqué, et évaluer la performance du réseau en matière de regroupement des achats.

Déterminer les mesures de rationalisation des ressources financières visant à accroître l'efficacité des établissements en matière d'approvisionnement, de services administratifs et de services de soutien (buanderie, services alimentaires, entretien sanitaire, laboratoire, etc.).

Concevoir des indicateurs de performance et de coûts pour les divers services administratifs et de soutien, et les diffuser.

Procéder à des études techniques portant sur certains secteurs d'activité ainsi qu'à des analyses pour évaluer les conséquences des nouvelles technologies et des nouveaux modes d'organisation dans ces secteurs d'activité et veiller à ce que des projets permettant de générer des économies par leur mise en place soient étudiés.

Conseiller les autorités du Ministère, des régies régionales et des établissements en matière de rationalisation et de modernisation des services administratifs et de soutien; analyser et évaluer les plans régionaux en cette matière et faire les recommandations appropriées.

Promouvoir le développement économique et technologique en participant aux travaux d'approbation et à la mise sur pied de projets de développement et de vitrine technologique.

Participer à la promotion du savoir-faire, des services et des produits offerts par les industries québécoises de la santé et des services sociaux.

Contribuer à la conception des stratégies gouvernementales de partenariat avec les entreprises privées en ce qui concerne le développement des industries québécoises de la santé et des services sociaux.

Coordonner les actions du Ministère, des régies régionales et des établissements en vue de soutenir et de favoriser le développement de partenariats entre les organismes publics du secteur sociosanitaire et les entreprises privées, tant sur les plans régional et national qu'à l'étranger.

Coordonner et entretenir les relations avec les autres ministères, les organismes centraux et les agents économiques et financiers dans la détermination et la mise en œuvre des stratégies d'intervention en matière de rationalisation et de partenariat économique.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des services à la population

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Service des investissements
et du financement

Déterminer, en collaboration avec les autres directions du Ministère, les orientations et les perspectives à long terme en matière d'investissements sociosanitaires.

Établir et réviser la réglementation, les politiques et les règles de gestion en matière d'investissements sociosanitaires.

Établir la forme et le contenu général des outils servant à la planification des immobilisations et assurer la mise à jour, le suivi ainsi que la diffusion de ces outils dans le réseau.

Recommander à la ministre les projets qui auront la priorité pour étude et exécution compte tenu des demandes du réseau, des priorités des régies régionales, des analyses de faisabilité réalisées par la Corporation d'hébergement du Québec et des avis de pertinence émis par le Ministère en fonction des priorités ministérielles et des plans d'organisation des services.

Élaborer le plan triennal des investissements et effectuer le suivi et la mise à jour des programmations triennale et annuelle des investissements (PTI, PAI).

Procéder à l'inscription des projets à la programmation triennale des investissements (PTI). Préparer et faire suivre les formulaires d'inscription et d'exécution exigés par le Conseil du trésor.

Contrôler l'évolution des enveloppes et des réserves budgétaires accordées et obtenir les autorisations requises auprès du Conseil du trésor en ce qui concerne la programmation triennale des investissements et ses composantes.

Préparer les prévisions budgétaires au titre du service de la dette, des intérêts non capitalisables et des loyers de la Corporation d'hébergement du Québec.

Effectuer la gestion des enveloppes régionalisées.

Concevoir la programmation des emprunts à long terme.

Élaborer et appliquer la politique ministérielle en matière de location d'espaces et de transactions immobilières.

Collaborer avec la Corporation d'hébergement du Québec et émettre, au besoin, tout avis relatif aux mandats généraux ou particuliers de la Corporation.

Réaliser les mandats spéciaux en matière de gestion des investissements.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.



[www.msss.gouv.qc.ca]

La

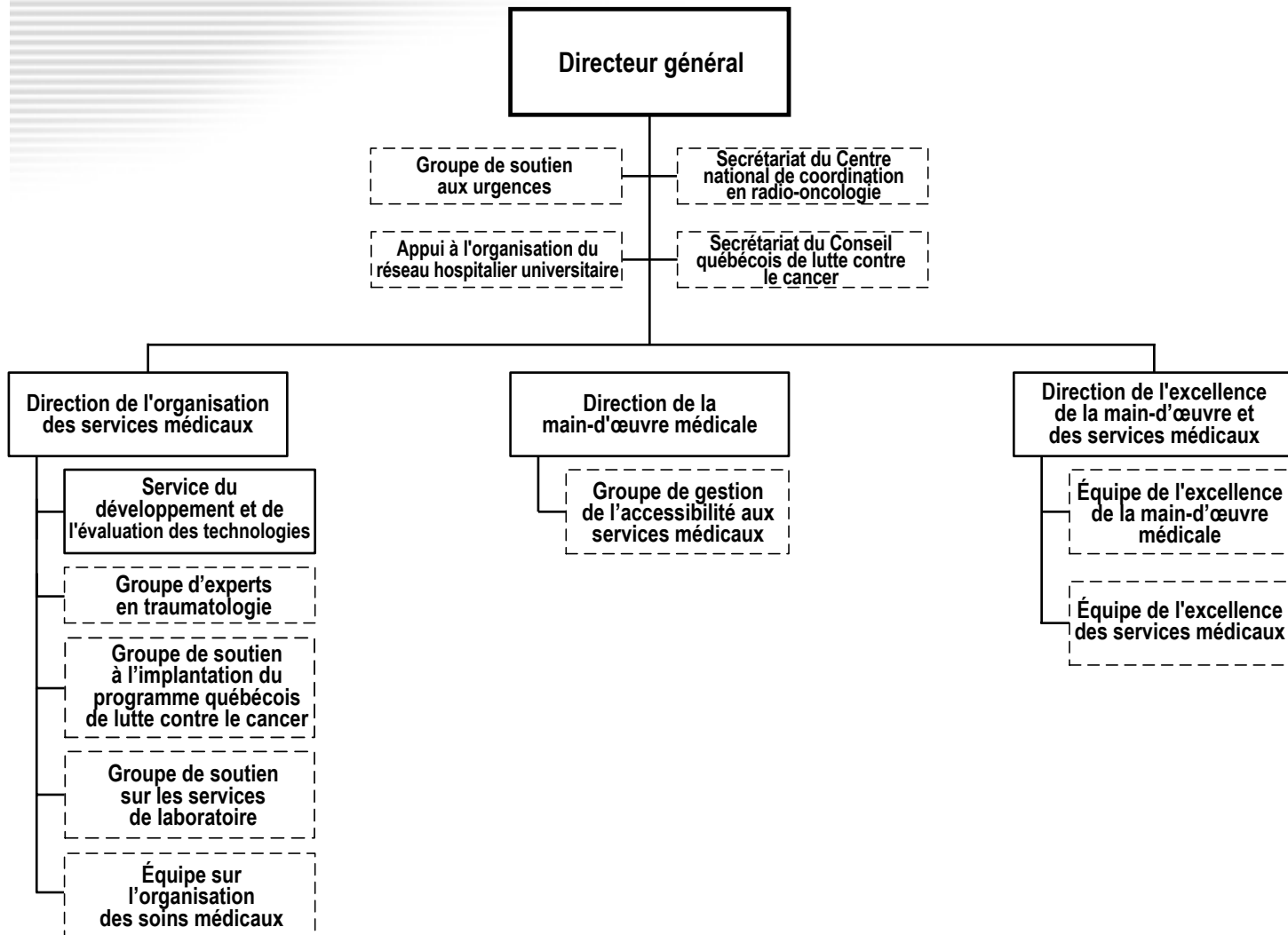
DIRECTION

générale des

affaires médicales

et UNIVERSITAIRES

La Direction générale des affaires médicales et universitaires



La Direction générale des affaires médicales et universitaires

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale des affaires médicales et universitaires	Favoriser l'organisation d'un réseau intégré de services médicaux généraux, spécialisés et ultra-spécialisés qui tienne compte de l'évolution des besoins de la population et du développement des connaissances et des technologies. À cette fin, planifier la main-d'œuvre médicale et en assurer la répartition équitable sur le territoire ; analyser l'organisation des services médicaux et proposer des moyens pour améliorer l'accès à ces services et la qualité de ces services. De façon plus particulière, appuyer le réseau hospitalier universitaire dans l'accomplissement de sa mission académique et de ses activités cliniques. Pour remplir son mandat, la direction générale s'appuie sur un effectif permanent et sur des groupes de travail formés de représentants du réseau et du milieu médical.
Groupe de soutien aux urgences	Conseiller et soutenir les centres hospitaliers dans l'organisation et le fonctionnement de leurs services d'urgence et, à cette fin, fournir une expertise adaptée à chacune des situations qui se présentent.
Secrétariat du Centre national de coordination en radio-oncologie	Assurer la réalisation des mesures proposées par le plan d'action en radio-oncologie favorisant l'accès aux services, le fonctionnement en réseau de tous les centres québécois de traitement et l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles dans ce secteur.
Appui à l'organisation du réseau hospitalier universitaire	Soutenir le réseau hospitalier universitaire dans la recherche et la mise en place de solutions qui permettront aux établissements qui le composent de remplir leur mission académique (recherche, enseignement, évaluation des technologies de la santé) tout en assurant une prestation de soins et de services de qualité, notamment au chapitre des soins spécialisés et ultraspecialisés.
Secrétariat du Conseil québécois de lutte contre le cancer	Assurer le secrétariat du Conseil québécois de lutte contre le cancer et soutenir les membres dans l'accomplissement de leur mandat. Assister le Conseil et ses comités dans leurs différentes activités, notamment leurs travaux de recherche.
Direction de l'organisation des services médicaux	Examiner et analyser l'organisation actuelle des services médicaux et l'accès à ces services à tous les niveaux de leur prestation (première ligne, services spécialisés et ultraspecialisés) et proposer des pistes de solution qui favoriseront leur organisation en réseaux intégrés de services adaptés à l'évolution des besoins de la population et au développement des technologies de la santé. Conseiller les autorités du Ministère et soutenir le réseau dans des secteurs particuliers, tels que les technologies biomédicales, la traumatologie et les laboratoires, et d'autres programmes dont la mise en œuvre et le suivi requièrent une expertise technique ou médicale.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des affaires médicales et universitaires

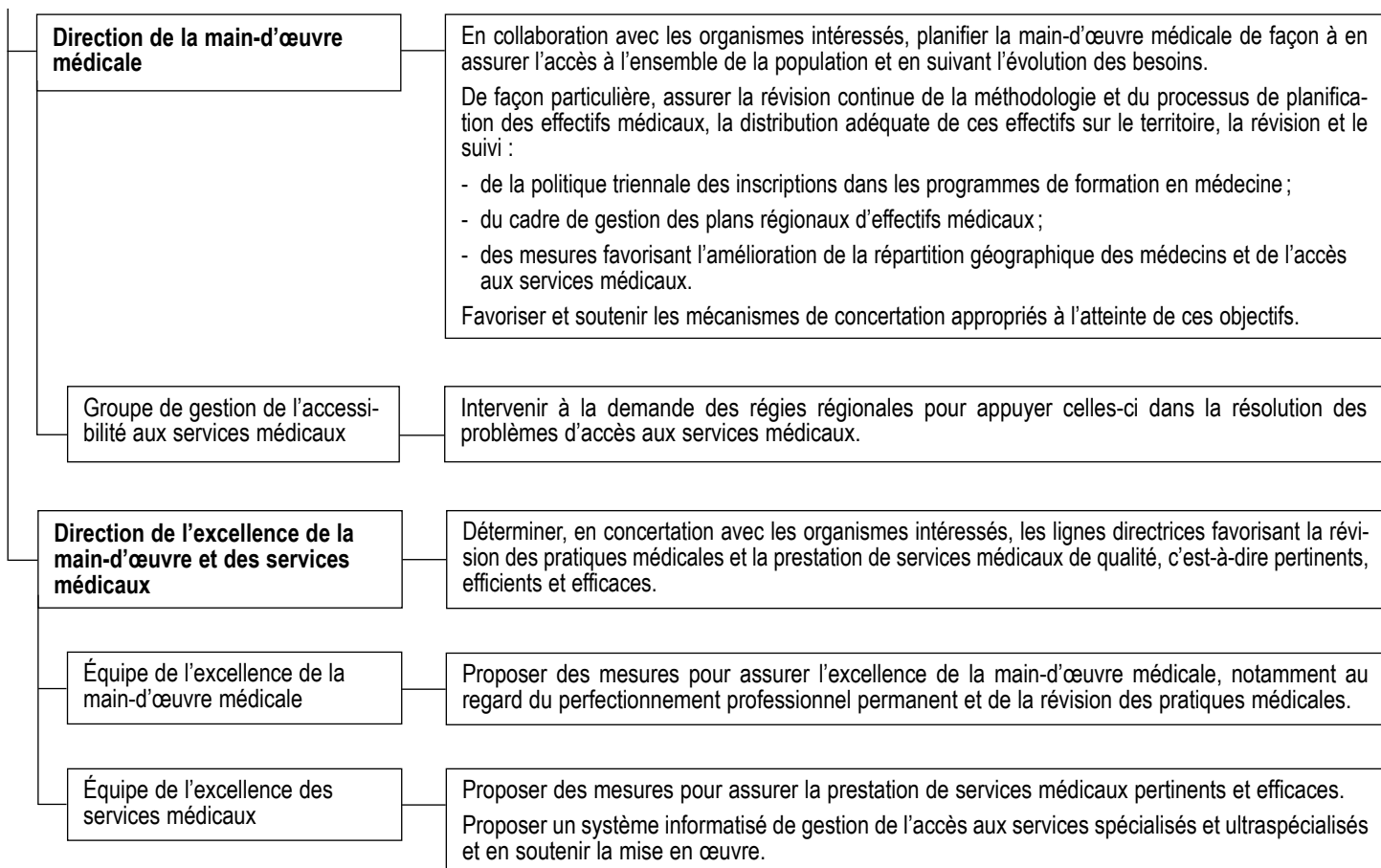
Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Service du développement et de l'évaluation des technologies	Procéder à l'évaluation des nouvelles technologies et soutenir le développement de ces technologies en tenant compte de l'évolution des besoins et des ressources disponibles. Fournir une expertise technique en matière de technologies biomédicales et analyser les demandes du réseau soumises au Ministère.
Groupe d'experts en traumatologie	Assurer le suivi du programme ministériel de traumatologie. Faire des recommandations sur la désignation des centres actuels et des nouveaux centres. Proposer de nouvelles actions selon les besoins des traumatisés.
Groupe de soutien à l'implantation du programme québécois de lutte contre le cancer	Coordonner et soutenir la mise en œuvre et le suivi du programme québécois de lutte contre le cancer et, à cette fin, offrir aux régies régionales et aux établissements l'expertise et le soutien professionnels nécessaires.
Groupe de soutien sur les services de laboratoire	Soutenir les travaux du comité directeur sur les laboratoires de biologie clinique. Étudier l'organisation et la performance des laboratoires de biologie médicale des établissements du Québec. Fournir des avis aux régies régionales et aux différentes directions du Ministère concernant le fonctionnement des laboratoires au niveau local, régional ou provincial.
Équipe sur l'organisation des soins médicaux	Examiner et revoir les modalités d'accès et de prise en charge des patients dans les services médicaux généraux, spécialisés et ultraspécialisés. Formuler des avis et des propositions quant aux modes d'organisation à privilégier pour améliorer l'accès aux services médicaux généraux, spécialisés et ultraspécialisés. Assurer l'application des orientations et des décisions ministérielles en matière de soins médicaux, en collaboration avec les autres directions du Ministère, le réseau et les organismes intéressés.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des affaires médicales et universitaires



Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

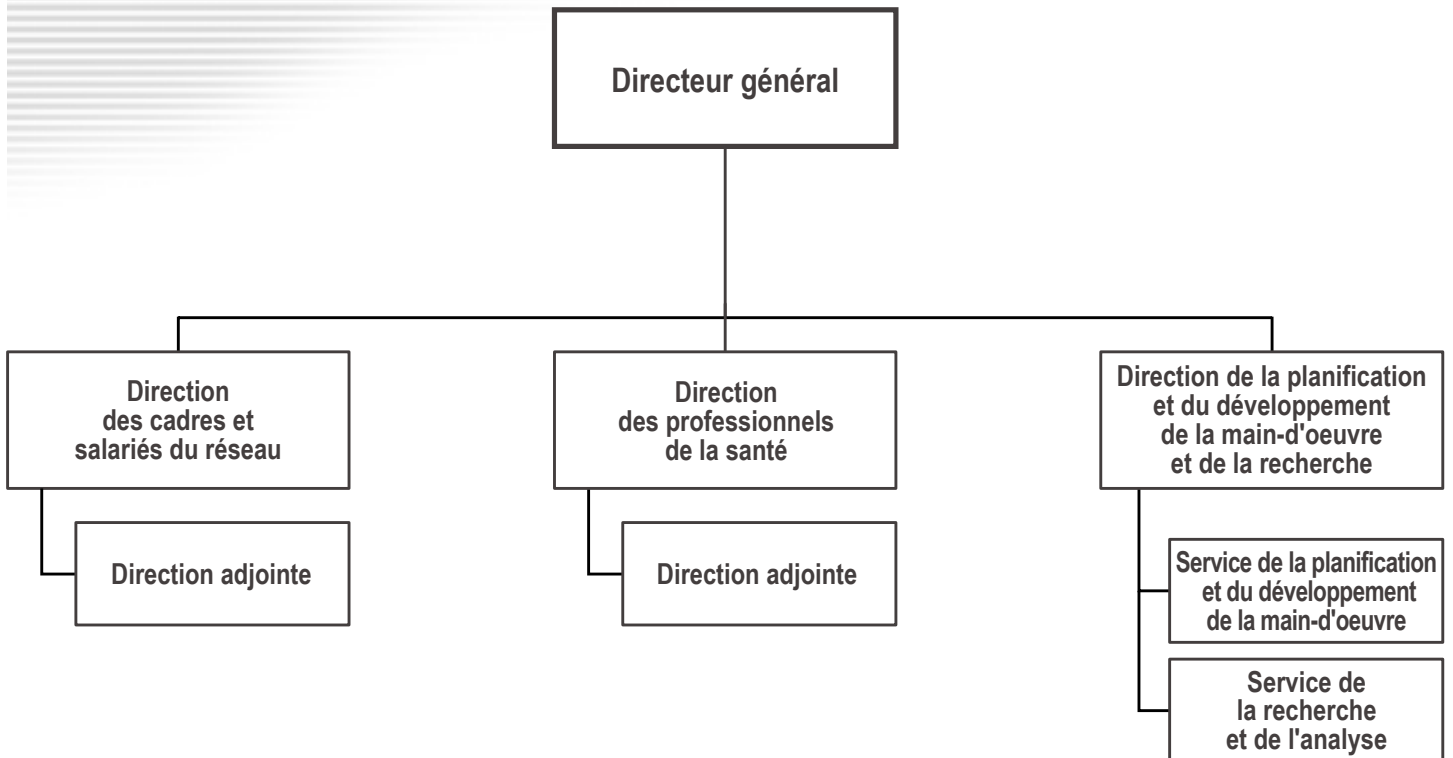


[www.msss.gouv.qc.ca]

La

DIRECTION
générale des
politiques de
main-d'œuvre

La Direction générale des politiques de main-d'œuvre



La Direction générale des politiques de main-d'œuvre

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale des politiques de main-d'œuvre

Développer des programmes et réaliser des études et recherches en vue de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de main-d'œuvre.
Mobiliser les partenaires dans l'application des orientations en matière de ressources humaines.
Négocier des conditions de travail favorisant l'accès aux services et la prestation de services de qualité.

Direction des cadres et salariés du réseau

Direction adjointe

Gestion des ressources humaines

Définir les orientations pour le réseau, élaborer un plan de travail et en assurer le suivi.

Concevoir et utiliser des indicateurs de résultats nécessaires à la reddition des comptes.

Voir à l'élaboration et au suivi du volet concernant les ressources humaines (en particulier le suivi de la sécurité et de la stabilité d'emploi) pour les ententes de gestion entre le Ministère et les régies régionales.

Fournir le soutien au réseau selon ses besoins et ses attentes relativement à la santé et à la sécurité du travail, à l'assurance salaire, à la violence et au harcèlement, par exemple.

Représenter le Ministère auprès des instances intéressées.

Assurer la gestion des demandes ponctuelles (états de fait et autres).

Relations de travail

Coordonner les négociations des conventions collectives et voir à leur suivi.

Coordonner les pourparlers concernant les conditions de travail des cadres et assumer la responsabilité de la réglementation.

Voir à l'application, à l'interprétation et au suivi de la réglementation.

Conseiller les autorités sur l'évaluation et la classification des emplois (cadres et salariés).

Intervenir au besoin pour régler des problèmes de relations de travail.

Représenter le Ministère auprès des instances et comités appropriés (intersectoriel, régimes universels, etc.).

Voir à la gestion des demandes ponctuelles (états de fait et autres).

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale des politiques de main-d'œuvre

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

<p>Direction des professionnels de la santé</p>	<p>Représenter le Ministère et coordonner la négociation des ententes avec les associations et fédérations de professionnels de la santé et, à cette fin, définir les objectifs et les mandats de négociation, préparer les dossiers, organiser et conduire la négociation en plus de siéger aux comités techniques et de négociation ainsi qu'aux différents comités conjoints.</p> <p>Établir et maintenir les relations et les échanges avec les fédérations et les associations de professionnels de la santé ainsi qu'avec la Régie de l'assurance maladie du Québec, les régies régionales et les autres instances intéressées pour toute matière liée aux conditions de travail et d'exercice des professionnels de la santé ainsi qu'aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.</p> <p>Entreprendre et réaliser les travaux de mise à jour des conditions de travail et d'exercice des professionnels de la santé en plus de proposer des orientations en ce domaine.</p> <p>Intervenir, à titre de participant ou de décideur, dans les situations et les dossiers concernant les professionnels de la santé, conseiller les autorités du Ministère et leur fournir le soutien spécialisé.</p>
<p>Direction adjointe</p>	
<p>Direction de la planification et du développement de la main-d'œuvre et de la recherche</p>	<p>Coordonner le Service de la planification et du développement de la main-d'œuvre ainsi que le Service de la recherche et de l'analyse.</p>
<p>Service de la planification et du développement de la main-d'œuvre</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre le processus de planification de main-d'œuvre pour le réseau.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre le processus de surveillance des pénuries prévisibles.</p> <p>Élaborer et appliquer les orientations ministérielles en matière de ressources humaines et d'adaptation de la main-d'œuvre.</p>
<p>Service de la recherche et de l'analyse</p>	<p>Organiser le soutien professionnel et technique nécessaire aux négociations.</p> <p>Développer et entretenir les systèmes d'information de la Direction de la planification et du développement de la main-d'œuvre et de la recherche.</p> <p>Concevoir des indicateurs de gestion dans une perspective de gestion des ressources humaines.</p> <p>Effectuer diverses recherches et analyses en matière de rémunération et de conditions de travail.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

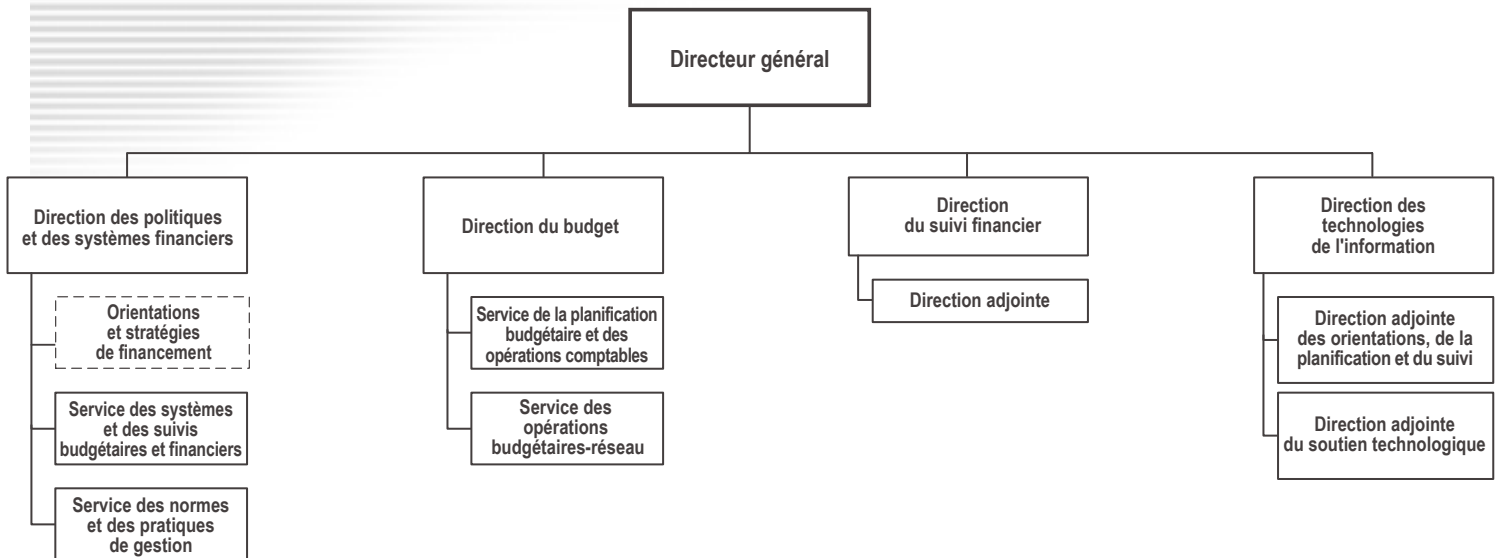


[www.msss.gouv.qc.ca]

La

DIRECTION gÉNÉrAle
DU finAncement,
DU SUIVI BUDgÉtAIRE
et Des tEchnoLogies
De L'informAtion

La Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information



La Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information

Définir les orientations, les stratégies et les règles de gestion en matière de financement des services sociaux et de santé, et en matière de planification budgétaire, de normes comptables et de pratiques de gestion.

Établir le budget de dépenses annuel du Ministère, de la Régie de l'assurance maladie du Québec et de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Déterminer les budgets régionaux.

Assurer le suivi de la situation financière des établissements du réseau et gérer les demandes d'autorisation d'emprunt.

Préparer et contrôler le budget de fonctionnement du Ministère et offrir une expertise et des services de soutien en matière budgétaire et financière.

Orienter les choix et les actions liés à l'informatisation du réseau sociosanitaire et fournir des services en matière de technologies de l'information aux employés du Ministère.

Direction des politiques et des systèmes financiers

Définir les orientations et les stratégies en matière de financement et de budgétisation des services sociaux et de santé.

Coordonner la réalisation des travaux visant à réévaluer le mode de financement des centres hospitaliers afin qu'il reflète davantage la lourdeur des clientèles et l'intensité des services tout en permettant de tenir compte de la performance relative des établissements.

Mettre au point un système intégré d'information et d'indicateurs de résultats susceptible de soutenir la prise de décision ; développer, adapter et gérer le système budgétaire financier (SBFR).

Définir les règles comptables et les pratiques de gestion financière applicables aux établissements du réseau.

Fournir l'expertise et le soutien nécessaires à l'application de la nouvelle entente conclue avec l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC).

Exécuter les mandats de vérification imposés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Orientations et stratégies de financement

Concevoir et préparer les documents stratégiques (cadres d'orientations, mémoires au Conseil des ministres ou au Conseil du trésor, par exemple) liés au financement et à la budgétisation du secteur sociosanitaire.

Collaborer à la détermination des orientations et des paramètres de répartition des enveloppes budgétaires régionales.

Collaborer à la conceptualisation ou à la révision des programmes et des politiques comportant des conséquences budgétaires et financières importantes.

Collaborer à la réévaluation du mode de budgétisation actuel des centres hospitaliers afin qu'il reflète davantage la lourdeur des clientèles et l'intensité des services tout en permettant de tenir compte de la performance relative des établissements.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Service des systèmes et des suivis budgétaires et financiers

Assurer l'entretien, l'évolution et le développement du système budgétaire et financier (SBFR) utilisé par le Ministère et les régies régionales pour réaliser les activités du cycle budgétaire et assurer la gestion et le contrôle des crédits et des budgets régionaux; fournir l'encadrement et le soutien opérationnel nécessaires aux différents utilisateurs.

Mettre au point un système intégré d'information et d'indicateurs de résultats soutenant la prise de décision.

Collaborer au suivi budgétaire du réseau.

Fournir l'expertise et le soutien nécessaires à l'application de la nouvelle entente intervenue entre le Ministère et l'Association des établissements privés conventionnés.

Service des normes et des pratiques de gestion

Définir les données financières et opérationnelles et les indicateurs nécessaires à la gestion des établissements du réseau et des régies régionales; définir les règles et le plan comptable ainsi que les pratiques de gestion financière applicables et prescrire la forme et le contenu des différents rapports annuels à produire de façon à répondre à différents besoins d'information.

Fournir le soutien au Ministère, aux régies régionales, aux établissements et aux vérificateurs externes pour tout ce qui concerne la comptabilité et les règles de gestion financière applicables dans le réseau et concevoir, au besoin, de nouveaux outils de façon à répondre à de nouveaux besoins d'information.

Veiller à ce que les circulaires émises par le Ministère soient pertinentes, conformes aux lois et aux règlements et dotées de l'autorisation adéquate.

Exécuter les mandats de vérification imposés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Collaborer au suivi du retour à l'équilibre budgétaire des établissements du réseau.

Direction du budget

Établir et assurer le suivi du budget de dépenses annuel du Ministère, de la Régie de l'assurance maladie du Québec et de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Déterminer les budgets régionaux.

Définir les règles et les normes budgétaires.

Préparer et contrôler le budget de fonctionnement du Ministère et du réseau.

Conseiller les gestionnaires du Ministère et du réseau à l'égard des problèmes de nature budgétaire et financière.

Service de la planification budgétaire et des opérations comptables

Coordonner la préparation de l'enveloppe budgétaire du Ministère en vue de la préparation du Livre des crédits et proposer les mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Contribuer à l'organisation de la structure budgétaire du Ministère et en assurer la mise à jour.

Préparer et faire approuver la programmation budgétaire et en assurer la défense, le suivi et la mise à jour auprès du Conseil du trésor.

Coordonner la simulation des budgets au regard des crédits en collaboration avec les autres intervenants du Ministère.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Service des opérations
budgétaires-réseau

Coordonner l'opération de la défense des crédits en commission parlementaire et préparer le document explicatif des crédits.

Maintenir et exploiter le système d'imputation des engagements et de suivi de leur liquidation et de leur mise en paiement à des fins administratives et pour les besoins de la comptabilité officielle (SYGBEC) tout en s'assurant de la conformité de ces engagements avec la programmation budgétaire et avec la réglementation en vigueur.

Assurer la gestion et la comptabilisation des revenus et des recettes et produire les rapports appropriés au ministère des Finances.

Procéder à l'estimation des crédits périmés escomptés en cours d'exercice et à leur affectation.

Assurer la coordination de la fermeture des livres du Ministère pour ce qui est des comptes à recevoir et des comptes à payer touchant le budget interne et le budget de transfert en collaboration avec les unités administratives intéressées.

Procéder, après vérification sommaire, à la saisie des données relatives aux engagements et aux paiements dans le système SYGBEC et assurer la préparation des dépôts directs aux institutions bancaires des établissements.

Assurer la gestion du fonds local pour avance temporaire de voyage.

Assurer la création des dossiers de soutien et la conservation des documents officiels relatifs aux demandes de paiement et d'engagement.

Assurer le suivi du budget de fonctionnement du Ministère en plus de fournir l'expertise aux gestionnaires du Ministère et de les conseiller dans l'application des règles et des directives.

Déterminer les enveloppes régionales de crédits, en recommander l'approbation et en effectuer la mise à jour périodique.

Approuver le budget de fonctionnement des régies régionales et de certains établissements fournissant des services aux communautés autochtones et s'assurer de son respect par la réalisation du suivi budgétaire et de l'analyse financière en fin d'exercice.

Actualiser et autoriser les opérations du cycle budgétaire du réseau.

Contrôler l'évolution des crédits des activités régionales et la conformité de ces crédits avec les règles de la programmation budgétaire et des cadres de gestion en vigueur.

Assurer la reconduction des versements périodiques à tous les établissements du réseau et celle des fonds affectés et des avances aux organismes communautaires.

Actualiser les opérations budgétaires découlant des ententes de gestion convenues entre le Ministère, les régies régionales et, dans certains cas, les établissements.

Fournir l'expertise et le soutien nécessaires à toute personne chargée de l'application des aspects budgétaires de l'entente conclue avec l'Association des établissements privés conventionnés.

Établir globalement les paramètres financiers des ententes concernant les établissements privés, les services ambulanciers ainsi que les ressources intermédiaires et de type familial.

Procéder aux engagements relatifs aux activités régionales connexes et nationales en faveur du réseau et au suivi budgétaire de ces activités.

Effectuer les analyses des conséquences financières et budgétaires et collaborer à la préparation du Livre des crédits.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Direction du suivi financier

Direction adjointe

Assurer le suivi de la situation financière des établissements du réseau et, le cas échéant, appuyer toute démarche visant à apporter les correctifs nécessaires à son redressement.

Gérer le processus d'autorisation d'emprunt des établissements : concevoir et implanter un nouveau processus d'autorisation d'emprunt ; analyser les demandes d'autorisation d'emprunt des établissements et assurer un suivi régulier du niveau d'utilisation des autorisations d'emprunt accordées, en relation avec la situation financière de chacun ; produire des rapports synthèses périodiques.

Effectuer, en collaboration avec les régies régionales, le suivi financier des établissements du réseau et rendre compte de la situation aux organismes centraux : analyser les résultats financiers et les indicateurs de gestion des établissements et en suivre l'évolution périodiquement ; concevoir / mettre en place un processus de reddition des comptes auprès des organismes centraux ; préparer des rapports synthèses reflétant l'évolution de la situation financière du réseau ; réaliser des analyses comparatives intra et interrégionales.

Examiner les processus budgétaires des établissements et formuler les recommandations appropriées.

Déterminer quels sont les établissements dont la situation financière est problématique, amorcer et coordonner un processus d'analyse des établissements à problèmes et formuler des recommandations sur la base des résultats observés.

Préparer des dossiers permettant d'appuyer le comité d'experts qui sera appelé à intervenir auprès des établissements à problèmes.

Préparer, sur demande, des rapports relatifs à la situation financière d'établissements particuliers.

Contribuer à la conception de modèles d'analyse permettant d'apprécier le niveau de financement d'un établissement en fonction de la lourdeur et du volume de ses usagers et du type de services qui y sont offerts.

Collaborer à la mise au point d'un système intégré d'information et d'indicateurs de résultats soutenant la prise de décision.

Collaborer à la mise en œuvre d'un mode d'allocation des ressources basé sur les résultats atteints.

Direction des technologies de l'information

Permettre au Ministère de gérer l'informatisation du réseau sociosanitaire et fournir des services en matière de technologies de l'information aux employés du Ministère.

Privilégier le recours aux technologies de l'information de façon à ce qu'elles soient utilisées et exploitées pour soutenir et faciliter la mise en place du réseau intégré de services de santé et de services sociaux, tant au Ministère que dans le secteur sociosanitaire.

Orienter les choix et les actions qui découlent des orientations stratégiques en technologies de l'information et assurer leur cohérence avec les priorités d'organisation des services informatiques et les orientations en matière de partenariat économique.

Fournir l'expertise nécessaire à la prise de décision en matière de soutien aux objectifs stratégiques du secteur sociosanitaire.

Assurer une veille technologique pour permettre au secteur sociosanitaire de bénéficier des possibilités offertes par les nouvelles technologies.

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

La Direction générale du financement, du suivi budgétaire et des technologies de l'information

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

	<p>Assurer la concertation des acteurs et des partenaires dans le domaine des technologies de l'information afin d'atteindre la complémentarité recherchée.</p> <p>Veiller au développement cohérent des systèmes d'information nécessaires dans le secteur sociosanitaire.</p> <p>Fournir les services de soutien en matière d'appel d'offres et de gestion de contrats.</p> <p>Fournir l'ensemble des services de soutien technique et opérationnel ainsi que l'expertise en matière de technologies de l'information aux utilisateurs du système informatique dans le but de favoriser l'utilisation optimale des actifs informationnels disponibles.</p>
Direction adjointe des orientations, de la planification et du suivi	<p><i>Cette unité comprend cinq divisions, à savoir : les réseaux, la sécurité, les orientations, la priorisation et la gestion des projets.</i></p> <p>Fournir l'ensemble des produits et des services nécessaires pour l'utilisation harmonieuse et cohérente des technologies de l'information dans le cadre de la mise en place et de la gestion du réseau intégré de services à la population dans le secteur sociosanitaire.</p> <p>Assurer une veille technologique pour permettre au secteur sociosanitaire de bénéficier des possibilités offertes par les nouvelles technologies.</p> <p>Assurer la réalisation des différents plans et devis nécessaires à la connaissance des besoins en informatique et à l'analyse de l'utilisation des technologies de l'information.</p> <p>Assurer la sécurité des actifs informationnels du Ministère et du secteur sociosanitaire afin de garantir l'accès sécuritaire à l'information et la confidentialité requise dans les échanges informationnels.</p> <p>Réaliser les travaux d'analyse relatifs à la pertinence de certains projets et formuler les recommandations nécessaires à la prise de décision.</p> <p>Concevoir, en concertation avec les partenaires du secteur sociosanitaire, les outils et les mécanismes nécessaires au suivi des projets et des investissements dans le domaine des technologies de l'information et nécessaires à l'accréditation des actifs informationnels qui sont déployés.</p>
Direction adjointe du soutien technologique	<p><i>Cette unité comprend quatre divisions, à savoir : le technocentre ministériel, l'infocentre ministériel, le soutien à la clientèle et la gestion des données.</i></p> <p>Assurer le service de dépannage opérationnel aux utilisateurs des technologies de l'information.</p> <p>Assurer le développement, l'entretien et l'évolution des systèmes d'information du Ministère.</p> <p>Assurer la gestion opérationnelle de l'alimentation et de la consolidation des banques de données gérées par le Ministère.</p> <p>Assurer la gestion des infrastructures matérielles et logicielles.</p> <p>Assurer la mise en œuvre des travaux requis pour garantir la sécurité des actifs informationnels du Ministère.</p> <p>Assurer la veille technologique nécessaire pour répondre aux besoins du Ministère.</p>

Les emplois d'encadrement sont identifiés en caractère gras.

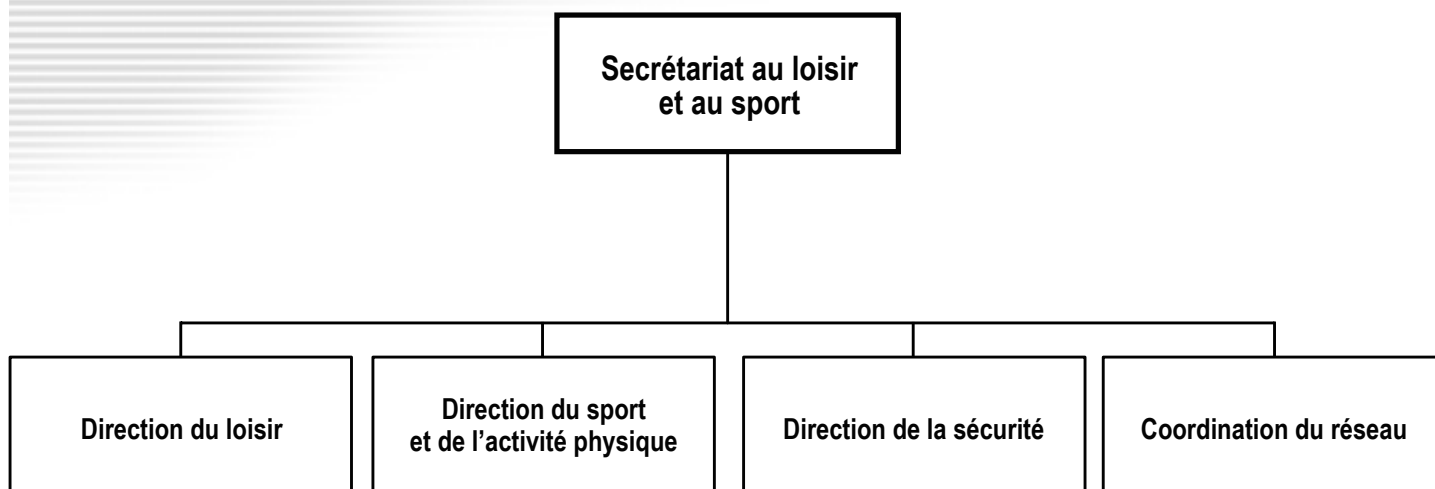


[www.msss.gouv.qc.ca]

Le

secrétariat
au LOISIR
et au SPORT

Le Secrétariat au loisir et au sport



Le Secrétariat au loisir et au sport

Unités administratives

Description des responsabilités et mandats

Secrétariat au loisir et au sport	Mettre en place tous les mécanismes relatifs à la gestion du loisir et du sport, au suivi des opérations, aux relations de l'État avec ses partenaires de ce secteur d'intervention et à l'évaluation des activités (dans le cas du loisir, la responsabilité est partagée avec le ministère de la Culture et des Communications, duquel relèvent les dossiers du loisir culturel et scientifique).
Direction du loisir	Assurer l'accessibilité la plus large possible à des lieux d'entraînement, à des services, à des ressources et à des équipements récréatifs de qualité et sécuritaires. Assurer le soutien au bénévolat. Contribuer à établir le partage des rôles et des responsabilités des partenaires du loisir en vue de répondre plus efficacement aux besoins de la population.
Direction du sport et de l'activité physique	Faire la promotion d'un mode de vie physiquement actif, du sport et de l'excellence sportive. Établir des axes prioritaires servant à guider les interventions et les investissements de l'État en matière de sport et d'activité physique, tout en assurant l'équité dans la répartition des ressources collectives. Élaborer, gérer et évaluer les politiques et les programmes du Ministère en matière de sport et d'activité physique et effectuer des recherches dans ce domaine.
Direction de la sécurité	Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes dans les sports soient assurées. À cette fin, la direction collabore avec des intervenants des différents milieux visés, pour diminuer les risques de blessure et protéger l'intégrité physique des personnes — ce qui contribue à réduire les coûts socio-économiques ainsi que les inconvénients physiques et psychologiques causés par les blessures —, notamment en proposant la mise en place de mécanismes reposant sur un cadre d'intervention inspiré des principes de prévention des traumatismes adoptés ces dernières années par le milieu de la santé publique et à l'échelle internationale.
Coordination du réseau	Assurer, à l'aide d'une équipe de conseillers régionaux, une présence sur le terrain. Les conseillers régionaux sont des animateurs, des personnes-ressources, des agents de développement et de concertation en matière de loisir et de sport auprès de divers usagers locaux et régionaux. Ces ressources s'occupent des orientations, des politiques, des programmes et des interventions du Secrétariat. De façon plus précise, ces personnes agissent comme représentants du Secrétariat relativement aux responsabilités dévolues aux unités régionales de loisir et de sport, en plus de coordonner la réalisation de certains mandats communs centre-régions.



[www.msss.gouv.qc.ca]

annexe

UN MINISTÈRE AU COEUR D'UN VASTE RÉSEAU

Institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le système québécois de santé et des services sociaux a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes.

Son organisation s'inspire de trois principes :

- l'universalité ;
- la gratuité ;
- la continuité de la prestation des services.

Le système de santé et de services sociaux du Québec, qui offre une large gamme de services, s'appuie sur un vaste réseau de services de santé et de services sociaux qui regroupe près de 600 établissements publics et privés, près de 1 000 cliniques médicales privées et au-delà de 2 000 organismes communautaires. Près de 10 p. 100 de la main-d'œuvre active du Québec y travaille.

La gestion de ce système est assurée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que par dix-sept régions régionales et un conseil régional, qui sont répartis dans dix-huit régions sociosanitaires.

Gouvernement du Québec

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Régies régionales de la santé et des services sociaux

Établissements remplissant des missions de :

Centres locaux de services communautaires

Centres hospitaliers

- soins généraux et spécialisés
- soins psychiatriques

Centres de réadaptation

- jeunes en difficulté d'adaptation
- mères en difficulté d'adaptation
- déficients physiques (sur les plans auditif, visuel ou moteur)
- déficients intellectuels
- alcooliques et toxicomanes

Centres d'hébergement et de soins de longue durée

Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse

Organismes communautaires

Cabinets privés de médecine

QUI SONT-ILS et QUE FONT-ILS AU SEIN DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ?

Les régions régionales de la santé et des services sociaux

Pour chaque région du Québec, le gouvernement institue une région régionale de la santé et des services sociaux à titre de maître d'œuvre de la planification, de l'organisation, de la coordination des programmes et des services, ainsi que de l'allocation des ressources. Les régions régionales ont comme mission d'adapter les services sociosanitaires aux besoins et aux réalités des divers groupes de personnes auxquels elles offrent des services. Chaque région peut ainsi développer un mode d'organisation qui lui soit propre et qui tienne compte :

- des caractéristiques de sa population ;
- de sa géographie ;
- de ses caractéristiques socio-économiques et culturelles ;
- des établissements qui s'y trouvent.

D'une manière plus précise, les régions régionales de la santé et des services sociaux ont pour fonction :

- d'assurer le respect des usagers et la participation de la population à la gestion du réseau ;
- de définir les priorités régionales ;
- de décider de l'organisation des services sur leur territoire et d'en évaluer l'efficacité ;
- d'allouer les budgets aux établissements et d'accorder les subventions aux organismes communautaires ;
- de coordonner l'action de toutes les composantes du réseau régional ;
- de mettre en place des mesures visant à assurer la protection de la santé publique ;
- d'inciter les établissements à se regrouper pour une gestion efficace de leurs ressources.

Les établissements

Les établissements constituent l'assise du système de santé et de services sociaux. Pour les citoyens, ils en sont la représentation visible. Quelle que soit leur mission, tous les établissements ont pour fonction d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et continus. Ils sont tenus d'accueillir les personnes qui s'adressent à eux et d'évaluer leurs besoins, puis de les diriger, le cas échéant, vers les ressources appropriées.

On compte cinq types d'établissements :

Les centres locaux de services communautaires (CLSC) : Les CLSC ont pour mission d'offrir en première ligne des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, ainsi que des services de réadaptation ou de réinsertion. Ces services peuvent être offerts dans les locaux du CLSC, à l'école, au travail ou à domicile.

Les centres hospitaliers (CH) : Les centres hospitaliers offrent des services diagnostiques, des soins médicaux généraux et spécialisés et des soins infirmiers, des services psychosociaux spécialisés, de réadaptation ou de réinsertion.

Les centres de réadaptation (CR) : Les centres de réadaptation offrent des services de réadaptation et d'intégration sociale, des services d'adaptation, ainsi que des services d'accompagnement et de soutien à l'entourage des patients.

Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) : Ces centres ont pour mission d'offrir aux adultes en perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale un milieu de vie substitut et plusieurs services, dont l'hébergement, l'assistance, le soutien, la surveillance et la réadaptation. Ils offrent aussi à ces personnes des services psychosociaux, médicaux, infirmiers et pharmaceutiques.

Les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) : Ces centres offrent aux jeunes et à leur famille des services de nature psychosociale, des services facilitant le placement d'enfants et la médiation familiale, des services d'expertise à la Cour supérieure sur la garde d'enfants, des services d'adoption et de recherche d'antécédents biologiques.

